

*Au service de la diffusion  
des Lumières*

## André et Charles Panckoucke, libraires, éditeurs et promoteurs de la presse lilloise

par Gilbert DALMASSO



Dans le n° 15 de *L'Abeille*, c'est à André Panckoucke, le père, qu'a été consacré l'essentiel de notre propos. Et notamment au contenu des différentes rubriques et à la présentation du premier journal lillois, *L'Abeille flamande*, édité par lui en 1746, et dont la publication prit fin avec le nombre X.

On peut mesurer aujourd'hui, malgré son rapide échec,

l'importance historique de cet acte de naissance de la presse lilloise. Désormais, bien qu'interrompu prématurément, le processus, était enclenché et c'est au fils, Charles Panckoucke, qu'il appartient de le remettre en route.

Permettre aux Lillois d'avoir à nouveau leur journal local, leur donnant accès à des informations économiques, culturelles, historiques... C'est à cette tâche que Charles se consacrera – mais nous verrons qu'elle ne fut pas la seule – dans la continuité de l'œuvre entreprise par son père.

### ■ Charles Panckoucke (1736-1798)

De cet homme, Frédéric Barbier écrit : « la personnalité de Charles Panckoucke, ses rapports particulièrement étroits avec le monde intellectuel des Lumières, (ce que montre l'analyse de sa bibliothèque privée qui compte près de 4000 volumes), et enfin sa réussite

suite page 8

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

par Roland ALLENDER

« Rien n'est peut-être aussi vieux  
que le journal d'aujourd'hui. »

Charles Péguy, *Cahiers de la quinzaine*, avril 1914.

Depuis ses origines ou presque, la presse provinciale, en plus de l'indispensable rubrique nécrologique qui permet de vérifier que les voisins, amis et relations sont encore en vie, a toujours accordé beaucoup d'importance aux faits divers locaux, insistant le plus souvent sur la proximité géographique des faits relatés, selon le principe bien connu des journalistes qu'un décès dans la localité présente beaucoup plus d'intérêt pour le lecteur que des milliers de morts inconnus à l'autre bout du monde.



« Catastrophe d'Aniche », *Supplément illustré du Petit Journal*, 16 décembre 1900. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

Si ces faits divers, comme l'indique l'étymologie<sup>1</sup>, sont surtout destinés à divertir, ils sont aussi tout à la fois chronique d'une époque et description d'un milieu. Ils apparaissent bien comme un miroir de la société, comme une sorte de révélateur mais aussi comme un régulateur social qui permet de rappeler les codes de fonctionnement et les usages en même temps qu'il en dénonce les transgressions. Le 29 novembre 1832, *Le Mémorial de la Scarpe* rapporte ainsi qu'un garde forestier « a surpris dans un verger un homme couché sur une vache et qui lui pro-

diguait de ces marques d'amour que les bonnes mœurs prescrivent de réserver aux seules épouses légitimes », exemple parfait de la condamnation d'une pratique sexuelle prohibée et du rappel de la norme sociale majoritairement admise à l'époque !

suite page 2

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

C'est que le fait divers est toujours narration d'une rupture. Il signale toujours un écart par rapport à la norme : « C'est l'insolite, la transgression, l'extraordinaire, le monstrueux, l'exceptionnel, le bizarre, le prodigieux, l'anormal, le rare...<sup>2</sup> »

Information de proximité, mettant en scène les petites gens plutôt que les notables, en nous montrant les aléas de la vie de tous les jours de gens ordinaires, de personnages saisis dans la banalité de leur vie habituelle, les faits divers relatés dans la presse douaisienne durant un siècle nous ont ainsi permis de dégager le vécu quotidien d'une population de milieu modeste.

Le choix de la période considérée n'est pas le fait du hasard. Il correspond à la création à Douai en 1801 d'une presse locale qui va développer progressivement sa rubrique des faits divers, passant d'une dizaine de faits relatés par an en début de siècle à près d'un millier en 1900 ! Ce sont ainsi plus de vingt mille faits divers qui ont été répertoriés et rangés en différentes rubriques, mis à part quelques faits inclassables comme les veaux à deux têtes, les pluies de grenouilles ou les canulars inventés durant les périodes creuses en informations.

### ■ La violence au quotidien

Si l'on additionne les faits divers relatant des violences à l'égard des personnes et des biens, on constate qu'ils représentent la majorité des faits rapportés, qu'il s'agisse de violences contre soi (suicides), de violences contre autrui (agressions, rixes, assassinats...), de violences économiques (vols, fraude), contre l'ordre public (attentats) ou de violences sexuelles.

Est-ce à dire que la violence était omniprésente dans cette société ? Ce serait ignorer le problème du choix opéré par les rédacteurs qui, déjà à l'époque, privilégient les thèmes porteurs de peur. Certes, la vie sociale était alors manifestement marquée par une certaine violence mais il faut relativiser et modérer cette observation en signalant que ces faits divers publiés ont fait l'objet d'une sélection de la part de journalistes soucieux avant tout de toucher émotionnellement leurs lecteurs.

Les violences contre autrui représentent en permanence près de 20 % des faits relatés. Nombre d'entre elles sont dues à la présence massive de militaires dans cette ville de garnison, militaires autorisés à porter leur sabre lors de leurs sorties en ville si bien qu'ils ne se privent pas d'en asséner quelques coups aux civils avec qui ils ont des démêlés, aux femmes qui les repoussent ou aux policiers qui tentent d'intervenir.

### **Le fait divers, c'est l'insolite, la transgression, l'extraordinaire, le monstrueux,...**

Le record des délits appartient aux militaires étrangers servant dans les armées napoléoniennes, souvent recrutés de force ou gibiers de potence libérés sous cette condition. Les militaires italiens, espagnols, hollandais casernés à Douai cassent des vitres, arrachent des arbres, agressent et poursuivent les femmes, enlèvent des filles dans les bordels pour les amener de force dans leur caserne, volent dans les maisons, se battent avec les policiers, provoquent des civils en duel ou les frappent en pleine rue, vandalisent des habitations et des cabarets... En février 1812, une femme est agressée par deux soldats hollandais qu'elle a repoussés : « ils la terrassent, la frappent à coups de pied, de poing, la traînent dans la boue, lui portent des coups de sabre qui la blessent au bras droit ».

La fréquence des incidents dus aux militaires diminue cependant fortement dans la seconde moitié du siècle avec la baisse significative de l'importance de la garnison et, surtout, l'instauration du service militaire qui amène dans les casernes un public très différent.

Les enfants désœuvrés qui passent leurs journées dans les rues de la ville sont aussi les responsables de nombre d'incidents divers : ils se battent à coups de pierre, lapident les passants, cassent des vitres, barbouillent de boue ou d'immondices les façades fraîchement repeintes... Ils sont le plus souvent organisés en bandes et leurs jets de pierre provoquent parfois des blessures graves, voire mortelles comme ce 18 avril 1835 où une jeune fille de 18 ans décède après avoir reçu une

Pierre lancée par un enfant qui lui enfonce dans le cerveau les dents du peigne qui retenait ses cheveux !

Autre motif d'insécurité, la présence dans les rues de nombreux chiens parfois très agressifs, voire atteints de la rage qui sévit encore à l'état endémique. Les journaux locaux rappellent ainsi régulièrement que les chiens doivent être tenus à l'attache ou muselés, leurs propriétaires ayant la fâcheuse tendance à les laisser divaguer : « Certains propriétaires profitent de ce que la surveillance de la police est moins active le soir pour faire sortir leur chien. Ces bêtes attachées dans la journée sont comme folles de se retrouver en liberté et sautent sur les passants » écrit *L'Écho douaisien* en 1893 alors que des cas de rage sont encore signalés à Douai. La police douaisienne dispose pourtant cette année-là d'une nouvelle arme pour traquer les chiens : il s'agit du « perpignan », sorte de manche de fouet en bois terminé par un lacet permettant de happer au passage les animaux errants, outil que les policiers jugent incommode et encombrant... mais cependant fort utile lorsqu'il s'agit d'en porter quelques coups au visage des interpellés récalcitrants !

Des brutalités envers les enfants et les animaux sont fréquemment relatées dans la presse et font l'objet de commentaires indignés : « Quelle honte qu'un pays civilisé soit le théâtre d'un tel spectacle ! » avec, parfois, une certaine hypocrisie : « Pareil acte de férocité devrait-il se passer en plein jour et dans la rue ? » s'inquiète *Le Mémorial de la Scarpe* en relatant l'exécution d'un chien errant.

Par contre, dans cette société où les manifestations de violence ne sont pas rares, les assassinats sont relativement peu nombreux, le plus souvent motivés par des raisons économiques ou des déceptions amoureuses. Et si des infanticides sont quelquefois signalés, leur nombre est probablement sous-estimé car c'est souvent le hasard qui permet de découvrir les corps des bébés dans des fosses d'aisance, des tas de fumier, des bouches d'égout, dans la Scarpe ou dans les fossés de fortifications. Il conviendrait également de s'interroger sur le nombre non négligeable de bébés retrouvés morts étouffés « par acci-

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

dent» dans le lit conjugal qu'ils partagent avec leurs parents. «Il y a urgence à améliorer chez nous la position des classes pauvres sous le rapport du couchage principalement» commente *L'Indépendant* qui se demande s'il ne s'agirait pas quelquefois d'infanticides déguisés.

Une autre forme assez courante d'agression, cette fois-ci collective, consiste en des charivaris organisés parfois pour des raisons politiques mais le plus souvent à l'encontre de certains couples remariés ou vivant en concubinage et qui visent aussi les épouses délaissant le foyer conjugal, même si elles avaient parfois de bonnes raisons de le faire. En 1891 encore, un charivari a lieu contre un couple adultère: «Formée par une centaine de



«Les chiens fraudeurs», *Supplément illustré du Petit Journal*, 1<sup>er</sup> juin 1902. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

gamins criant et frappant sur des pelles, chaudrons, casseroles, etc. et portant un mannequin représentant en effigie un ouvrier verrier, la bande va et vient de la maison de la femme à la verrerie. À 19 heures, le mannequin est brûlé sous les yeux du verrier visé par le charivari.»

De même, de véritables batailles rangées surviennent parfois sous des prétextes divers, quelquefois motivées par une xénophobie à l'état endémique ou

pour des raisons économiques, en particulier contre les «bohémiens» «qui, note en 1854 *L'Indépendant*, s'abattent par nuées sur nos localités et, parasites tenaces, sucent une grande partie des ressources dont pourraient bénéficier nos pauvres», mais aussi contre l'embauche d'ouvriers belges: «On va chasser les Belges / À coups de balais, / Y aura de l'ouvrage (sic) / Pour le Français», chantent des mineurs de Dornignies après une émeute en septembre 1892.

Ce sont pourtant les fraudeurs et contrebandiers qui paraissent les plus agressifs. C'est qu'il s'agit là d'une véritable économie parallèle bien organisée rendue possible par la proximité du territoire belge. *Le Mémorial de la Scarpe* estime ainsi, en 1842, à 80 000 le nombre de chiens de contrebande: «Ces chiens sont bien nourris et traités en France, soumis au jeûne et flagellés en Belgique, si bien qu'ils n'ont rien de plus pressé que de rejoindre leur domicile lorsqu'on les relâche avec une charge de tabac, du fil et de la mercerie anglaise».

La répression de la contrebande est particulièrement sévère et brutale, et provoque des mesures qui paraissent excessives aux rédacteurs. «Presque chaque jour, des enfants des campagnes, garrottés, traversent la ville sous escorte: ce sont des contrebandiers de 12 à 15 ans incarcérés à la prison Saint-Vaast au milieu des malfaiteurs... Chaque année, deux à trois cents enfants viennent faire leur éducation au milieu des voleurs et des assassins» relate *Le Mémorial de la Scarpe* en octobre 1833. Cette répression a pour conséquence des réactions violentes de la part des fraudeurs qui bénéficient de la complicité et de l'appui d'une partie de la population: un Douaisien est ainsi agressé vers Coutiches par deux individus qui tentent de le tuer puis s'excusent: «Nous vous avons pris pour un douanier».

En fin de siècle, les conflits sociaux dans les mines provoquent des actes de violence sous forme de représailles. Plusieurs maisons de mineurs non-grévistes font l'objet d'attentats à la dynamite, des locaux de la Compagnie des mines sont dynamités, la voie ferrée est sabotée, des carreaux sont cassés à coups de pierre et la maison d'un

mineur est dynamitée en 1898 car ses collègues de travail le soupçonnent de servir de mouchard à la Compagnie! Mais c'est le dimanche 4 août 1895, à Auberchicourt, qu'a lieu un attentat qui aura des échos jusque dans la presse nationale qui le présentera comme un exemple de «propagande par le fait» afin de maintenir dans l'opinion



«L'attentat d'Aniche. Mort de l'assassin». Dessin de Henri Meyer, *Supplément illustré du Petit Journal*, 18 août 1895. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

publique ce qui ressemble fort à une véritable psychose. Ce jour-là, à l'occasion du jubilé organisé en l'honneur du directeur des mines d'Aniche, un ancien mineur renvoyé pour fait de grève tire deux coups de revolver sur le directeur puis se fait sauter avec une bombe artisanale, heureusement sans faire de victimes.

Si la presse nationale soutient, à tort, la thèse d'un complot anarchiste, les journaux douaisiens apportent une explication plus convaincante. L'attentat serait l'œuvre de vengeance personnelle d'un ouvrier licencié qui a voulu apporter une mise en scène à son acte criminel<sup>3</sup>.

### ■ **Les suicides, les vols,...**

Ce qui frappe dès l'abord le lecteur de ces journaux, c'est le nombre relativement important de suicides relatés (10 % des faits divers), plus des trois quarts d'entre eux sont masculins, et frappent surtout les jeunes. Pendant la

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

première moitié du siècle, les suicidés sont à près de 50 % des hommes et des femmes d'une vingtaine d'années, les militaires sont nombreux à mettre volontairement fin à leurs jours !

Ces soldats se suicident parce qu'ils se retrouvent menacés de sanctions disciplinaires après un vol, une rixe ou une partie de débauche qui a mal tourné, du fait de « chagrins excessifs causés par le malheur » parce qu'ils ne supportent plus la rude vie de caserne<sup>4</sup>.

Quant aux suicides de civils, ils sont généralement motivés par la misère qui provoque la mort volontaire d'orphelins, de vagabonds ou de vieillards comme dans le cas de cette femme qui se jette à l'eau après avoir vendu ses cheveux pour se payer le dernier verre d'alcool destiné à lui donner le courage d'en finir ! Si on se suicide à cause de difficultés financières, pour éviter des poursuites judiciaires, parce que la maladie devient insupportable ou à cause d'ennuis domestiques, l'aliénation mentale, le « dérangement des facultés », est souvent invoquée mais il s'agit là d'un artifice destiné à permettre l'inhumation religieuse. Les suicides par amour sont relativement rares. *L'Ami du Peuple* signale cependant en 1886 un double suicide de deux jeunes amoureux qui se jettent dans la Scarpe, attachés ensemble par les poignets. Leurs obsèques attirent la grande foule mais « inutile de dire que le clergé a refusé de présider cette triste cérémonie ; on sait qu'il ne réserve ses faveurs qu'aux suicidés riches » commente alors le rédacteur de ce journal républicain !

Comment se suicide-t-on ? Le plus souvent par noyade dans la Scarpe, facilement accessible, ou dans un puits, après avoir parfois rempli ses poches de cailloux pour couler plus rapidement. Les armes à feu sont fréquemment utilisées, et c'est logique, par les militaires et les chasseurs. Certaines femmes choisissent l'asphyxie en s'enfermant dans une pièce bien close et en faisant brûler du charbon de bois sur un réchaud ou s'empoisonnent à l'aide d'allumettes chimiques au phosphore qu'elles font dissoudre dans l'eau<sup>5</sup>. Les instruments tranchants ont la faveur des civils qui les emploient parfois de manière assez horrible en se coupant la gorge ou en

se poignant. Par contre, la pendaison est plus rare et surtout le fait des prisonniers civils ou militaires qui utilisent pour cela leurs bretelles.



Affiche de 1812 informant de la condamnation de voleurs et illustrant la sévérité des peines prononcées. (Archives communales de Douai, 2Fi60)

Ce qui frappe le lecteur contemporain, c'est la détermination sans faille de ces suicidés qui utilisent parfois conjointement plusieurs moyens ou réitèrent leur tentative après un échec. En avril 1853, une femme désespérée tente de se suicider en se portant des coups de rasoir à la gorge, sauvée et guérie, elle se jette à l'eau dans un fossé profond dont elle est retirée à temps si bien qu'elle finit par se pendre dans son grenier !

Le nombre de vols relatés par les journaux est bien en dessous de la réalité. En 1855, la presse locale en mentionne une trentaine alors qu'un relevé des délits effectué par le commissaire de police en signale 132... et encore il ne s'agit que de ceux pour lesquels une plainte a été déposée ! Leur proportion par rapport à l'ensemble des faits divers varie peu au fil du siècle, de 14 à 18 %, leur nombre s'accroissant de manière significative en fin de siècle.

Ce qui frappe, d'abord, c'est la jeunesse des voleurs, tout au moins de ceux qui se font prendre. Il s'agit le plus souvent de garçons de 8 à 15 ans agissant en bandes. La deuxième remarque concerne la valeur modique des objets dérobés : le plomb des toitures et le fer des garde-fous le long de la Scarpe, du linge, des vêtements, des récoltes en quantité dérisoire... voire le contenu de fosses d'aisance !

La répression est pourtant sévère : un garçon de 13 ans qui a volé quelques pains « est condamné à être conduit dans une maison de correction pour y être détenu pendant cinq ans » ; en 1812, trois voleurs qui ont dérobé ensemble huit poules et cinq pains sont condamnés au total à 28 ans de travaux forcés. La lutte contre l'insécurité est, à l'époque, du ressort de la police municipale. Et il faut bien dire que la surveillance et la répression laissent souvent à désirer si bien que la presse locale évoque fréquemment les conditions de travail des policiers. En début de siècle, on se plaint que des agents arrivent au rapport complètement ivres, ce qui impose de les muter dans un autre service municipal. On signale par ailleurs que parmi les frères Bocquet, tous trois agents de police, l'un est proxénète et un autre tenancier de maison close !

Le commissaire de police se plaint encore en 1828 : « Je ne peux guère compter sur mes huit agents de police, la plupart usés, dont l'un a 84 ans, un second 73 ans, deux autres environ 60, un cinquième souvent malade et goutteux, deux se livrant à la boisson, un seul me reste sur l'activité duquel je pourrai compter mais il est si borné qu'il commet des bévues que je ne puis souvent réparer ».

Et la situation ne s'améliore pas au fil du temps. *Le Courrier douaisien* rapporte en 1845 que « sur douze agents on n'en peut pas compter plus de cinq ou six qui comprennent leurs fonctions » ; en 1891, *L'Écho douaisien* fait remarquer que « la besogne des treize agents de police est trop complexe pour qu'ils puissent en venir à bout ». Surtout qu'on exige d'eux, déjà à l'époque, un certain rendement dans des tâches qui ne relèvent pas forcément de la lutte contre l'insécurité, comme le précise le même journal en 1893 : « On a fait des remontrances aux

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

agents qui n'avaient point dressé un assez grand nombre de contraventions... Il nous avait semblé jusqu'ici que la police était faite pour protéger les habitants d'une ville... et non pour provoquer de paisibles citoyens pour le malin plaisir de les traîner au violon ou de leur dresser procès-verbal.»

Ces agents de police n'ont cependant pas la tâche facile et ils sont fréquemment agressés par des militaires armés de leur sabre, sont l'objet d'insultes et d'outrages divers, si bien que le recrutement s'avère particulièrement difficile, la profession ne semblant guère attirer les candidats sérieux et compétents. Pour pallier l'insuffisance de moyens policiers, la municipalité va décider de mesures préventives comme la fermeture des cabarets après l'heure du couvre-feu ou l'interdiction de se déplacer la nuit sans lumière. «Le commandant d'armes a fait distribuer des cartouches à balle et a donné l'ordre à toutes ses sentinelles de tirer sur ceux qui voudraient passer sans feu après l'heure de la retraite bourgeoise» avertit le maire en 1802 afin d'inciter les braves gens à rester chez eux le soir tombé s'ils ne voulaient pas servir de cible à un militaire !

### ■ Les événements accidentels

Quelle que soit la période considérée, les accidents occupent une part importante dans la rubrique des faits divers. Il faut cependant distinguer une évolution dans leur nature: si, en début de siècle, ils frappent surtout des enfants, des militaires et des vieillards, après 1850 ils concernent de plus en plus des travailleurs. Les accidents dus au chemin de fer, au travail dans les mines et dans l'industrie deviennent de plus en plus fréquents au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle et, surtout, présentent un caractère de gravité de plus en plus marqué.

Les événements accidentels les plus fréquemment signalés dans la presse locale sont les incendies: 78 pour la seule année 1891 ! Ils ont la faveur des journalistes car ils se déroulent en présence d'un public nombreux prévenu par le tocsin et que la curiosité pousse à se rendre sur les lieux, parce qu'ils sont l'occasion de mettre en valeur l'efficacité des secours, de célébrer le courage des pompiers et des bénévoles,

ainsi que de signaler la présence sur les lieux de personnalités locales qui ne manquent pas de manifester en public leur compassion, réelle ou simulée, pour les victimes.

Certes, il paraît parfois difficile de distinguer si l'incendie est volontaire ou de nature accidentelle, surtout après la loi du 14 février 1819 autorisant les assurances. À Lallaing, en 1834, sur une rangée de dix meules, seule celle qui était assurée prend feu !

Les incendies deviennent de plus en plus fréquents avec l'apparition sur le marché des allumettes chimiques manipulées par des enfants ou des individus mal intentionnés si bien que le commissaire de police de Douai, en 1853, suggère que l'on augmente forte-

tyrans des grandes routes au mépris des lois.»

En fin de siècle, on voit apparaître des chutes de bicyclette parfois très graves ainsi que des accidents en gare et sur les voies de chemin de fer: chutes du fait de la mauvaise fermeture des portes, chocs avec des wagons ou des locomotives, blessures à la tête de passagers se penchant aux portières... La catastrophe la plus marquante est celle survenue à Fampoux le 9 juillet 1846, quelques kilomètres avant l'arrivée du train à Douai et peu après l'inauguration de la ligne Paris-Lille. Ce jour-là, le convoi de 28 wagons déraile et plusieurs wagons tombent dans les marais bordant la voie causant la mort de quatorze personnes.



Supplément illustré du *Mémorial de la Scarpe*, «dessiné sur les lieux», représentant la catastrophe ferroviaire de Fampoux. (Archives communales de Douai, 221163)

ment le prix des allumettes afin d'en restreindre l'usage et que l'État s'en assure le monopole<sup>6</sup>.

Autres accidents fréquents, ceux provoqués par la circulation, dus le plus souvent à l'encombrement aux portes d'une ville encore enfermée dans ses remparts, au fonctionnement défectueux des ponts-levis sur la Scarpe, à la circulation en ville d'animaux plus ou moins rétifs, au comportement des professionnels de la route. «On se plaint fréquemment, remarque *Le Mémorial de la Scarpe*, du despotisme et de l'insolence des rouliers et des conducteurs de diligences qui se constituent en

L'installation d'un tramway électrique en octobre 1898 est aussi la cause d'accidents fréquents dus à la vitesse (20 km/heure), aux sorties de rail, aux collisions avec des charrettes ou des personnes, aux ruptures de câbles qui provoquent des électrocutions, sans oublier les chiens coupés en deux. Pour la seule année 1900, on relève encore dans la presse 43 accidents dans lesquels les tramways sont impliqués, certains conducteurs ayant pris l'habitude, par antimilitarisme primaire, de faire sonner leur trompe aux oreilles des chevaux montés par des militaires afin de provoquer la chute des cavaliers !

## Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle

La relation des accidents du travail fait en général l'objet de commentaires orientés. La responsabilité des patrons n'est jamais mise en cause, pas plus que l'absence de dispositions de sécurité et l'on attribue à l'imprudence des ouvriers la responsabilité de l'accident dont ils ont été les victimes: «Puisse cet accident faire prendre aux ouvriers toutes les précautions que nécessite l'approche des appareils mus par la vapeur» commente un journaliste après la mort d'un jeune ouvrier qui a eu la main prise dans une machine! En 1873, deux ouvriers sont tués et deux gravement blessés dans une carrière de chaux: «Ils n'avaient pas étayé le terrain comme il leur avait été recommandé de le faire». En 1899, la responsabilité d'une explosion dans une cartoucherie est imputée à l'imprudence des ouvriers alors que plusieurs accidents graves y ont déjà eu lieu.

Les débuts de l'exploitation minière provoquent des accidents du travail souvent tragiques du fait du nombre élevé de victimes comme cette explosion de dynamite qui fait 21 morts à Aniche en 1900. Cette année-là, les accidents du travail représentent près de la moitié des accidents relatés (160 sur 355)!

La relation de ces accidents témoigne aussi de certaines conditions qui peuvent apparaître comme aberrantes mais qu'il convient de replacer en un temps où les lois de protection sociale étaient pratiquement inexistantes comme ces accidents mortels survenus à des travailleurs octogénaires ou à des enfants de dix ans «employés à de petits travaux en rapport avec leurs forces<sup>7</sup>».

À la lecture de ces faits divers, on est d'ailleurs très vite frappé par l'importance du nombre d'accidents survenus à des enfants et qui représentent, dans la première moitié du siècle, le quart des accidents recensés. Il faut dire que de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes, voire abandonnés en période difficile, et que la ville attire des enfants de passage. On signale ainsi fréquemment «des nuées de jeunes mendiants grelottants et à demi-vêtus» qui envahissent l'hiver les rues de la cité.



«Terrible explosion à Douai». Dessin de Henri Meyer, *Supplément illustré du Petit Journal*, 12 février 1899. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

### ■ Les faits divers, reflets des mentalités

Les faits divers qui mettent en scène des étrangers à la ville font l'objet de commentaires peu amènes à leur égard. Certains propos témoignent d'une xénophobie virulente: «Par suite du frottement quotidien avec des populations exotiques tout s'abâtardit insensiblement chez nous... et j'ai bien peur que le jour soit prochain où les qualités des fils de Gaule ne seront plus qu'un souvenir... Que les étrangers aient chez nous leur place, soit! mais qu'ils l'aient après nous!» écrit ce journaliste du *Douai Républicain* en 1896. Ces propos sont d'autant plus surprenants pour un lecteur contemporain qu'il s'agit là de l'«organe progressiste de l'arrondissement» et que les étrangers visés sont avant tout des Belges!

La morale traditionnelle est toujours présente dans les commentaires qui mettent en valeur les actes de probité, de charité et de courage mais servent aussi de prétexte à des leçons moralisatrices: «Puisse ce triste accident servir de leçon et réveiller l'attention des mères de famille... Puisse la peinture de cette fin dégradante faire réfléchir quelque peu les imitateurs»!

Ce qui apparaît également à la lecture de ces faits divers, c'est l'intérêt porté à certaines croyances et peurs ancestrales et, en premier lieu, aux morts subites qui paraissent frapper beaucoup les imaginations. Elles sont toujours signalées dans la presse locale: 20 cas pour la seule année 1898! C'est que la mort subite est alors fort crainte puisqu'elle ne permet ni de mettre en ordre ses dispositions matérielles ni de se préparer religieusement.

La peur des nouveautés provoque également des manifestations d'hostilité parfois brutales comme lors de l'installation en ville de l'éclairage au gaz en 1845 ou lors de l'arrivée du chemin de fer en 1846. On retrouve cette opposition lors de la création d'une ligne de tramway électrique en 1898 dont le projet nécessitera plus de vingt ans de discussions! Les voies de ces moyens de transport sont ainsi souvent l'objet de sabotages divers (pierres et objets placés sur les rails, câbles électriques sectionnés...).

C'est une vision très subjective de la société de l'époque qui apparaît donc dans cette lecture des faits divers et il convient d'observer à leur égard une certaine distance critique: le fait divers n'est pas la réalité mais plutôt la représentation qu'on se fait de la réalité. Ce qui intéresse le journaliste (et le lecteur) c'est l'image qui sera donnée de l'événement et, surtout, l'exploitation sentimentale qui pourra en être faite.

Le fait divers est un récit clos qui se borne à relater succinctement, il n'a, le plus souvent, pas de prolongement, il n'explique ni les origines, ni les causes, ni les conséquences, judiciaires ou autres, de l'événement. Ceci étant pris en compte, il n'en reste pas moins que la lecture de ces faits divers nous a fourni une source de renseignements appréciable sur la réalité de la vie quotidienne à cette époque... tout en témoignant parfois d'une certaine permanence dans l'actualité, si bien que l'on pourrait conclure en prenant le contre-pied de la citation de Péguy placée en exergue de cet article: «Rien n'est peut-être aussi contemporain que le journal d'hier»!

R. A.

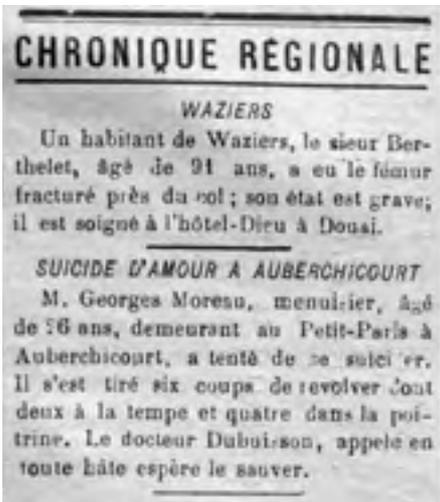
Les faits divers dans la presse douaisienne du XIX<sup>e</sup> siècle



La violence est aussi institutionnelle : exécution publique à Douai, place Saint-Vaast, le 28 août 1891, et devant 300 personnes de François Baillet, 26 ans, condamné pour cinq assassinats ou tentatives. Le bourreau est Anatole Deibler. Le cliché est de mauvaise qualité du fait de l'éclairage insuffisant à cette heure matinale. On distingue cependant les pieds du condamné au moment où les aides du bourreau l'installent sur la bascule, le panier destiné à recevoir le corps du condamné et, surtout, le comportement des officiels et notables assistant de manière privilégiée à l'exécution. (Cliché Augustin Boutique, photothèque Boutique-Grard, musée de la Chartreuse, Douai)



Article de *L'Indépendant* relatant l'exécution de Baillet à Douai. Les faits divers ne font pas encore les grosses manchettes. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)



La saisie d'un train ! Même à Bagnères-de-Bigorre, l'information méritait bien un article dans le *Journal de Douai*. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

Faits divers parus dans la chronique régionale de l'édition du *Journal de Douai* du 1<sup>er</sup> novembre 1896. (Collection Bibliothèque municipale de Douai)

1. « Divers » vient du latin « divertere » et possède la même origine que « divertir ». La rubrique des faits divers doit donc être considérée comme simplement récréative et non comme une rubrique d'information.
2. Georges Auclair, *Le mana quotidien ; Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Anthropos, 1982.
3. Pour plus de détails, Cf. Roland Allender, *Les faits divers, révélateurs d'une société provinciale ; Douai au XIX<sup>e</sup> siècle*, Alan Sutton, 2004, p. 117-121. Roland Allender, *Les pays du Nord de la Belle Époque*, Alan Sutton, 2008, p. 79-80.
4. Le système de la conscription instauré depuis 1798, appelant les jeunes au service par tirage au sort, leur impose, depuis la loi de 1818, un service actif de six, puis de huit ans, ramené à sept ans en 1832, système qui fonctionnera jusqu'à la mise en place du service militaire obligatoire en 1872.
5. Les allumettes chimiques phosphoriques fonctionnant par friction ont été inventées en 1831 et commercialisées peu après. La fréquence relative de ce type d'empoisonnement sera l'une des raisons du remplacement de ces allumettes au phosphore par celles dites « suédoises » en 1891.
6. Ce conseil judiciaire sera bientôt suivi d'effet : le monopole de la fabrication des allumettes chimiques sera attribué à une compagnie en 1872 puis repris par l'État en 1890 !
7. La loi du 22 mars 1841 interdisant d'employer des enfants de moins de huit ans, puis celle du 19 mars 1874 portant cet âge à douze ans vont tenter de réglementer ce travail des enfants mais semblent peu appliquées et il faudra attendre 1892 pour que les compagnies minières respectent ces textes légaux !

## André et Charles Panckoucke, libraires, éditeurs et promoteurs de la presse lilloise

suite de la page 1

financière et commerciale, font de lui un personnage particulièrement riche et attachant pour qui veut aborder à la fois la conjoncture intellectuelle de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'histoire de l'édition française pendant cette période<sup>1</sup>.»

Son enfance et son adolescence se déroulèrent dans un milieu familial, économiquement, socialement et culturellement favorisé, avec pour décor le contenu de la librairie paternelle, place Rihour, qui a été évoqué dans le précédent article. Parmi ses oncles, des libraires et des imprimeurs, des négociants, des marchands dont certains portaient le titre de « Bourgeois de Lille ». L'un d'entre eux, Placide Panckoucke, président de la Chambre de commerce et ayant occupé des postes importants dans la franc-maçonnerie lilloise, était auteur d'un ouvrage intitulé *Réflexions générales sur les causes de la décadence de la ville de Lille, et des moyens qu'on pourrait employer pour la soutenir*.

Influencé par les goûts de son père, passionné par l'histoire, la littérature, la philosophie et surtout les mathématiques – une discipline que le Magistrat lui permettra d'enseigner en 1756 –, il tenta cependant de rompre avec ces pesanteurs sociologiques pour devenir ingénieur. Mais cette ambition n'aboutit pas. L'examineur qu'il rencontra à Paris, où il s'était rendu à pied, l'en dissuada en ces termes : « Vous n'avez ni naissance ni fortune. Vous ne parviendrez point. Jetez-vous dans le commerce. » Son père étant décédé en 1753, Charles se résigna à devenir libraire.

C'était un homme cultivé, connaissant le latin et l'italien – on lui doit des traductions de l'Arioste, de Lucrèce et du Tasse –, auteur d'ouvrages philosophiques – il deviendra l'éditeur du *Parti des Philosophes*, à Paris –, de traités sur le négoce dont le *Traité pratique et théorique des changes*, paru à Lille en 1760.

Cet attrait pour les Lumières lui valut l'amitié de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, dont il publia plusieurs ouvrages. Aussi fit-il de son établissement un centre de diffusion des idées nouvelles où les « amateurs » de



La profession de foi des fondateurs des *Annonces, Affiches et Avis divers pour les Pays-Bas français*. Cet hebdomadaire paraît pour la première fois le 7 janvier 1761. (Collection Bibliothèque municipale de Lille)

sciences, de littérature et d'arts pouvaient prendre connaissance des livres anciens mais aussi d'actualité et les acquérir.

Mais la tâche fut semée d'embûches car la librairie de la place Rihour fut maintes fois l'objet de « visites » du syndic et du lieutenant de police mandatés par le Magistrat de la ville qui aboutirent à des saisies. Ainsi fut-il inquiété pour avoir vendu des œuvres de Voltaire et publié une brochure intitulée *Justification de plusieurs articles du dictionnaire encyclopédique*, dont l'auteur était le chanoine de la collégiale Saint-Pierre, Charles de Montlinot, dont le rôle dans la carrière journalistique de Charles Panckoucke sera évoqué par la suite. Soixante exemplaires de cette brochure furent saisis.

À propos de ce harcèlement politico-religieux, Suzanne Tucoc-Chala, auteure d'une très belle thèse sur Charles Panckoucke<sup>2</sup>, écrit : « Ainsi, à Lille, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un

bourgeois commerçant dirige le processus de diffusion des Lumières, maître à la fois du choix de la matière première intellectuelle et de l'instrument de sa diffusion. C'est, aux yeux des autorités provinciales et urbaines, pour un simple artisan de la corporation du livre, s'arroger des droits extraordinaires. »

Cependant, Charles Panckoucke ne voulait pas que sa librairie fût l'unique centre de diffusion des connaissances qu'il considérait comme un des aspects essentiels du développement de la société. Il fallait d'autres instruments. Pour cela il s'engagea dans deux voies différentes mais complémentaires : la création d'une « Académie des lettres, sciences et arts » dont Lille était dépourvue alors que vingt-cinq avaient été créées dans diverses villes du royaume, et la publication d'un nouvel hebdomadaire local qui prendrait le relais de *L'Abeille flamande* de 1746.

### ■ Le Brunin, société savante à vocation académique

Conscient que l'absence d'une Académie à Lille constituait un obstacle au progrès des lettres, des sciences et des arts, Charles Panckoucke créa avec quelques amis et l'appui du Magistrat, une société littéraire, le « Brunin » qu'il appellera par la suite son « académie », qui se fixait pour but de « recueillir les matières pour l'histoire du pays, s'appliquer à tout ce qui peut faire fleurir l'agriculture et le commerce de la province ».

Cette société était composée de membres dont la valeur intellectuelle était indéniable : parmi eux, Pierre Joseph Boucher (1715-1793), doyen du collège des médecins de Lille, membre correspondant de l'Académie royale des sciences pour avoir rédigé un ouvrage sur la composition « chymique » des eaux de Saint-Amand intitulé *Traité des eaux minérales de Saint-Amand*, et le bibliothécaire de la collégiale Saint-Pierre.

Pourtant, malgré l'intérêt que présentaient les orientations de son programme, la société du Brunin, attaquée et dénigrée notamment par le biais de lettres anonymes, eut une existence éphémère. Créée en 1758, elle cessa son activité en 1760.



André et Charles Panckoucke, libraires, éditeurs et promoteurs de la presse lilloise



Charles Panckoucke reprend le *Mercure de France* en 1778.

termédiaire de son procureur, Charles de Calonne, futur intendant de la généralité de Lille.

Charles Panckoucke fut obligé de se rétracter et abandonna la direction de son journal au n° 42, le 20 octobre 1762. La publication fut reprise par J.-B. Henry, imprimeur sur la Grand' Place qui, dans le n° 50 du mercredi 15 décembre 1762 analysait les raisons pour lesquelles, selon lui, les *Annonces* malgré son succès initial avait vu ses souscripteurs se retirer. Il attribuait notamment cet échec « à l'homme de lettres qui avait bien voulu par complaisance se charger de la composition de cette feuille, auquel on reprocha un penchant pour la satire, quelques sarcasmes et éloges outrés qu'il donnoit à ses écrits tout au moins dangereux ».

Il s'agissait, bien entendu, du chanoine Leclerc de Montlinot qui quitta Lille – et les ordres – à la même époque que Charles Panckoucke. Ce dernier, après quelques démêlés avec la justice qui lui coûtèrent six mois d'emprisonnement, abandonna cette capitale flamande dirigée, selon ses dires par une « magistrature ignorante ».

Dans ce numéro 50, J.-B. Henry proposait des solutions pour sauver les *Annonces* en regagnant des souscriptions, en insérant dans chaque feuille un ou deux articles d'économie, des

extraits des meilleures Académies et des Mémoires sur des objets relatifs à la Flandre, rubriques qui avaient été négligées après le départ de Charles Panckoucke. Il fallait aussi supprimer des colonnes du journal les « poésies languissantes ». Mais cette tentative de reprise fut de courte durée. J.-B. Henry en assura la publication jusqu'au n° 52, en décembre 1763, date à laquelle l'hebdomadaire cessa de paraître.

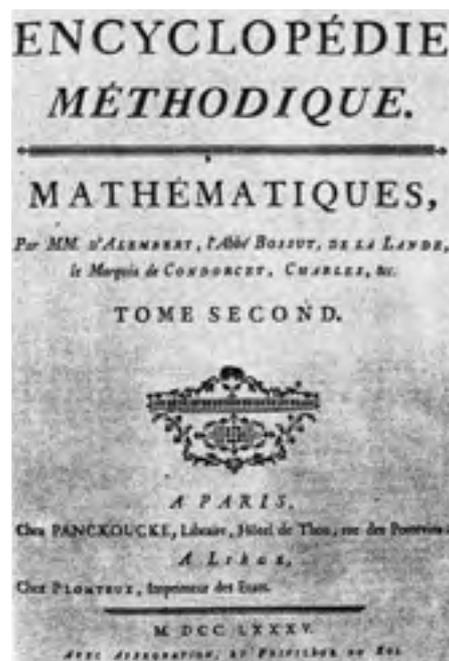
### ■ Un imprimeur-éditeur de dimension européenne

Après avoir eu l'intention de se fixer à Anvers, un haut lieu de l'imprimerie européenne, Charles Panckoucke allait réaliser à Paris, dans le quartier des libraires, à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, son ambition de mettre enfin ses talents, ses connaissances, son savoir-faire au service des Lumières, ce qui lui avait été interdit dans la capitale flamande. Il en tira aussi un bénéfice commercial en devenant le principal entrepreneur de presse périodique de la capitale.

Mais l'homme d'affaires n'avait pas pour autant renié ses idéaux. Deux objectifs lui tenaient particulièrement à cœur après son double échec lillois : être à la tête d'un grand empire de presse ; mener à bien l'une de ses ambitions essentielles : être le promoteur et l'éditeur, après Diderot et d'Alembert, auxquels il rendit hommage, d'ouvrages encyclopédiques.

Il racheta le *Mercure de France*, édita la *Gazette de France*, le *Journal de Genève*, fonda *Le Moniteur universel*, publia le *Journal des sçavans* et devint le libraire de l'Académie royale des sciences.

Passionné par l'encyclopédisme, il édita une version in-quarto de *L'Encyclopédie* et participa à la publication des suppléments de la version originale. On lui doit aussi *Le Grand Vocabulaire françois* et un volumineux ouvrage qui lui tenait particulièrement à cœur, *L'Encyclopédie méthodique*. Il



*L'Encyclopédie méthodique*, une œuvre qui tenait à cœur à Charles Panckoucke.

publia enfin les œuvres complètes de Voltaire et, avec la collaboration de Beaumarchais, l'*Histoire naturelle* de Buffon, etc.

Quant aux Lillois, de 1763 à 1781, ils ne disposent plus d'un journal local et les « élites intellectuelles » de la ville devront attendre 1785 pour qu'une nouvelle société savante à vocation académique fût enfin créée : le Collège des Philalèthes ou « amis de la sagesse » qui, malgré une existence éphémère puisqu'il cessa son activité en 1789, réalisa d'importants travaux scientifiques, techniques, littéraires et philosophiques.

Ce furent d'ailleurs d'anciens philalèthes qui participèrent en décembre 1802 à la fondation de la Société des amateurs des sciences et des arts de Lille, encore en activité en cette année 2010 sous l'appellation de Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

G. D.

Bibliographie : Cf. l'article publié dans le numéro 15 de *L'Abeille*, daté de septembre 2010.

1. Bibliothèque de l'École des Chartes, 1978, vol. 136, n° 2, p. 391-393.
2. Suzanne Tucoo-Chala, *Charles Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, thèse de doctorat du 3<sup>e</sup> cycle, soutenue à l'Université de Lille en janvier 1975, publiée aux éditions Marimpouey Jeune, 1977. Archives départementales du Nord, cote 17.856.
3. Cf. *L'Abeille*, n° 15, septembre 2010, p. 15.

# Les Amitiés franco-belge

À l'initiative de l'abbé Georges Vereecke, aumônier belge de L'Œuvre des Flamands<sup>1</sup>, un hebdomadaire intitulé *Les Amitiés franco-belges* (*De Frans-Belgische Vriendschap*) paraît pour la première fois en 1925 à Arras. Dans cette contribution, nous tenterons de montrer les apports de ce journal catholique franco-belge né dans un contexte migratoire. Dans un premier temps, nous montrerons que les *Amitiés franco-belges* est plus qu'un simple journal. Il s'agit d'abord d'un moyen de propagande d'une organisation plus large qui prend fait et cause pour les migrants belges habitant le Nord-Pas-de-Calais et qui favorise les amitiés entre ces derniers et les Français. Dans un deuxième temps, nous proposerons un survol des différents aspects du journal qui offre un pan varié de la vie des migrants belges installés dans le Pas-de-Calais. Enfin, nous étudierons l'attitude des *Amitiés franco-belges* face à la politique nationale concernant les migrants en France.

## ■ L'immigration belge en France

L'immigration belge en France n'est pas un phénomène qui peut être appréhendé d'un seul tenant. Devant son ampleur et sa durée de plus d'un siècle, les historiens distinguent plusieurs étapes qui correspondent assez strictement aux étapes du développement industriel et urbain du Nord<sup>2</sup>: la première grande phase de l'immigration belge (1815-1850) est d'abord celle des ouvriers gantois qui viennent apporter leurs compétences au processus industriel, et des travailleurs à domicile issus des campagnes flamandes ruinées par le marasme de l'industrie linière. Pendant la deuxième phase (1850-1880), l'immigration belge atteint des taux exceptionnels dans des villes industrielles comme Roubaix qui est à l'apogée de sa révolution industrielle. La troisième période (1880-1914) se caractérise par l'intégration des deuxièmes et troisièmes générations en même temps que par l'arrivée continue de nouveaux migrants. Cette période complexe et paradoxale, est marquée, d'une part, par l'essor de la solidarité franco-belge

dans la classe ouvrière exprimée notamment lors des grèves des années 80 et, d'autre part, par le développement de mouvements xénophobes contre les Belges, accusés de favoriser le chômage, de briser les grèves, d'être exemptés du service militaire. La loi sur la nationalité de 1889 qui favorise la francisation des Belges installés en France constitue un tournant décisif dans l'identification des Belges en France. Parallèlement, la Troisième République, instaurant, sous Jules Ferry, la généralisation de l'école publique, laïque et obligatoire et l'accès au droit de vote, favorise également l'intégration des Belges en France, à tel point que Firmin Lentacker affirme même que «cette intégration est quasiment achevée en 1914<sup>3</sup>». Ce propos doit être considérablement nuancé. Jusqu'aux années 1950, la France reste un pays d'accueil important pour des centaines de milliers de migrants, de frontaliers et de saisonniers belges qui, loin de répon-

## ■ La société « Les Amitiés franco-belges »

La présence des Belges en France a donné naissance à de nombreuses sociétés belges et mixtes. Ainsi, certains quartiers, notamment à Lille, Roubaix et Halluin, hébergent de véritables communautés qui se réunissent dans des sociétés telles que «Les Flaminds de Canteleu», «Les Enfants de Bruxelles», «La Lyre franco-belge», etc. dont le siège est le plus souvent un estaminet tenu par un cabaretier belge, comme «À la descente d'Ypres», «La Ville d'Anvers», «Au Lion belge».

Dans les années vingt, la nécessité d'établir un organe chapeautant les sociétés franco-belges de Lille, Roubaix, Lens, Billy-Montigny et Arras se traduit dans la naissance de la société *Les Amitiés franco-belges* / *De Frans-Belgische Vriendschap* dont le but est «d'entretenir et rassurer l'amitié entre Français et Belges et constituer un groupement de tous les Belges, sans distinction», «d'organiser des fêtes de bienfaisance au profit des pauvres honteux et œuvres diverses»,



Dans son premier numéro, *Les Amitiés franco-belges* affirme son caractère bilingue avec notamment son titre franco-flamand. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

dre de façon unidirectionnelle à l'appel à l'assimilation de la République française, laissent des traces non négligeables dans la vie socio-culturelle, politique et économique de leur nouveau pays d'accueil.

«d'organiser un bureau de renseignements pour les Belges»<sup>4</sup>. Ainsi que le rapporte un peu plus tard, le journal de la société : «il est fondé à Arras, au foyer franco-belge, de la rue Saint-Michel, le 1<sup>er</sup> décembre 1926 une fédé-

## Lea Amitiés franco-belges

ration des Amitiés franco-belge, sociétés qui ont pris leur origine à Billy-Montigny le 21 juillet 1925, dont les statuts ont été approuvés le 26 septembre 1925<sup>5</sup>. » Et de préciser: «La société des Amitiés franco-belges est une "amicale" entre Français et Belges, dans le but de maintenir, d'entretenir et de rassurer l'amitié entre les Belges et surtout entre Français et Belges<sup>6</sup>. »

17 heures, le foyer littéraire de l'U.N.C. d'Arras donnera, au foyer belge, avec le concours de l'orchestre du Foyer, une matinée théâtrale des plus intéressantes, au profit de l'œuvre franco-belge, à Arras<sup>9</sup>. ».

Les Amitiés franco-belges chapeaute d'autres instances, notamment l'Organisation de renseignement et de défense, responsable de la publication

immers onze macht doen geboren worden door de Eendracht<sup>10</sup> », «l'union franco-belge par une amitié sincère et loyale, sans esprit de politique dans une solidarité complète<sup>11</sup> ». Malgré cette intention, les « amis franco-belges » s'attaquent souvent ouvertement aux socialistes. Ils proclament que le « vrai socialisme » est le socialisme chrétien. Ainsi, dans une lettre publiée dans le journal, un « enfant du peuple » de Lens affirme que « Christ était le premier socialiste sincère » (« Christus was de eerste oprechte socialist »)<sup>12</sup>.

### ■ Le journal Les Amitiés franco-belges

Publié dans l'entre-deux-guerres, de décembre 1925 à décembre 1928, le journal comprend au total 152 numéros. Les premières éditions du journal coûtent 0,25 centimes mais très vite le prix augmente de 0,25 centimes. Le prix d'un abonnement est de 18 francs pour un an ou de 10 francs pour six mois.

L'objectif du journal est d'informer les Belges sur la situation politique, économique et sociale en Belgique ainsi que de défendre les intérêts des Belges en France: «Nécessaire en particulier pour éclairer et défendre nos ouvriers qui, depuis un siècle, trouvent ici l'hospitalité et le travail; pour éclairer et défendre nos fermiers qui se sont installés dans les fermes abandonnées par la population française qui déserte la campagne, ces fermiers belges qui sont pour la France un soutien économique agricole, un préservatif contre la dépopulation croissante... sans parler du renouveau moral et religieux<sup>13</sup>. »

Malgré cet objectif d'informer les migrants belges, principalement d'origine flamande, et le caractère apparemment bilingue du journal, signalé par son titre franco-flamand, la langue flamande apparaît comme le parent pauvre. Seules les informations économiques ou juridiques qui concernent directement les Belges en France sont résumées et traduites sous la rubrique «Vlaamsche Kroniek». Cette rubrique propose également de donner toutes sortes de nouvelles locales et nationales belges, dont de nombreux faits divers: «Uit Hamme Schielijke dood», «Man



À partir du 12 décembre 1926, tous les articles en flamand sont déplacés en dernière page sous le titre «Ons Vlaamsch Blad, tot verdediging onzer Vlamingen in Frankrijk». (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

Tant les Belges que les Français, tous peuvent devenir membre de la société en payant une cotisation annuelle. Le comité compte vingt-cinq membres, élus par les autres membres lors d'une assemblée générale annuelle. Un tiers est remplacé annuellement. Au sein du comité, sont nommés un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier qui se réunissent mensuellement<sup>7</sup>. Les moyens financiers proviennent des cotisations annuelles des membres effectifs et des bienfaiteurs, des dons, des héritages, des subventions et des bénéfices des fêtes et des manifestations organisées par la société: «Une manifestation à Arras. Un grand nombre de nos amis ont décidé de faire une manifestation à Arras contre ceux qui combattent nos "Amitiés franco-belges"<sup>8</sup> », «Grande fête théâtrale franco-belge. Au foyer belge, Rue Saint-Michel à Arras. Dimanche prochain, 20 décembre à

du journal et de l'amélioration des droits des Belges en France, l'Organisation de propagande et de secours, une Caisse contre le chômage et un Bureau de placement, une Mutualité de retraite et de pension ainsi qu'une Caisse de dépôt et de change.

Dans les statuts de la société, il est stipulé qu'aucune conviction politique ou religieuse ne peut être explicitée car les Belges en France n'ont pas le droit de participer à la vie politique et la société ne veut pas distinguer ses membres sur la base de leurs idéologies politiques ou religieuses. Ce qui importe, c'est l'union des Belges et des Français: «De Franco-Belgische vriendschap staat buiten en boven alle politiek; we mogen immers als vreemden in Frankrijk van geen politiek meedoen. We willen als Belgen vereenigen zonder onderscheid van politieke en godsdienstige gedachten; we willen

door auto doodgereden te Knocke», «Smartelijk ongeluk te Brugge», «Treurig ongeluk te Sint-Truiden»<sup>14</sup>. Dans les premières éditions des *Amitiés franco-belges*, la «Vlaamsche Kroniek» est limitée, selon la quantité de nouvelles, à une ou deux colonnes sur la une. À partir du 12 décembre 1926, tous les articles rédigés en flamand sont bannis de la première page et déplacés vers la dernière page sous le titre «Ons Vlaamsch Blad, tot verdediging onzer Vlamingen in Frankrijk» («Notre page flamande pour la défense de nos Flamands en France»).

*Les Amitiés franco-belges* s'adresse à tous les Belges et à tous les Français du Pas-de-Calais. Ainsi, le journal les renseigne sur les fêtes qui se tiennent en Belgique et en France: «Dinant-sur-Meuse. N'oubliez pas notre fête de Dinant. L'inauguration du monument sur le tombeau des soldats français morts au champ d'honneur à Dinant<sup>15</sup>.» Les fêtes nationales semblent être des moments privilégiés pour exprimer la solidarité franco-belge: «De même qu'au Havre, les Belges s'étaient unis aux Français pour fêter le "quatorze juillet", les Français se sont unis aux Belges pour célébrer le vingt et un juillet. La colonie belge de Lille a célébré dimanche la fête nationale belge par un cortège de toutes les sociétés belges de la région, par un Te Deum et par une visite piétiste au monument aux glorieux morts de Lille. Une palme fut déposée au monument du souvenir. Après ces cérémonies, il y eut un vin d'honneur, un banquet et un bal<sup>16</sup>.»

Chaque édition consacre une page de nouvelles et d'annonces destinées aux mineurs et aux agriculteurs. L'immigration belge touche non seulement les bassins industriels de la métropole lilloise, les ports de Dunkerque, de Boulogne et de Calais, mais aussi le centre minier et métallurgique de Lens-Valenciennes et les grandes exploitations agricoles. Bien que le journal s'adresse à tous les travailleurs, les mineurs et les agriculteurs jouissent cependant d'un régime de faveur. La rubrique «Édition des Mines, les Mines et les Mineurs», par exemple, renseigne les mineurs sur le régime de retraite, les jours libres, les horaires de travail, etc. alors que les agriculteurs peuvent consulter des pré-



Les Amitiés franco-belges affirme les revendications des Belges en France. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

visions météorologiques, avoir un aperçu des prix des produits agricoles, être avertis sur les affaires louches, bénéficier de conseils pour l'achat de machines agricoles, etc.

Parallèlement, les femmes constituent également un public cible non négligeable pour le journal. Dans cette période de féminisme naissant, *Les Amitiés franco-belges* mettent les femmes sur un pied d'égalité avec hommes: «Mesdames, vous voulez et certes, vous méritez d'être mises sur un pied d'égalité avec les hommes! Déjà, nous voyons des dames docteurs, avocates, commissaires de police, bourgmestres, que sais-je encore! Certes, mesdames, ce sont là des résultats; nous vous en félicitons: nos voix vous accompagnent et pour ma part, je souhaite voir un jour un pays se trouvant complètement sous l'égide féminine. Nous verrons peut-être alors, une "ministresse" des finances administrant la caisse nationale de la même façon qu'elle met du poivre et du sel dans sa soupe. Une autre "grosse légume" administrant la justice du pays, comme elle règle les taloches et les privations de dessert chez ses enfants: une "ministresse" de l'intérieur qui, habituée à la propreté et à l'ordre chez elle, en ferait tout autant pour la "chose publique"<sup>17</sup>.»

La société appelle même les femmes à s'engager pour la cause des Amitiés franco-belges: «Allons, mesdames,

françaises et belges, groupez-vous; votre aide nous sera précieuse autant qu'utile et indispensable et dès lors, nous serons assurés de marcher vers notre but, vers la réussite complète de notre œuvre<sup>18</sup>.»

Malgré ce signal prometteur, l'initiative doit être considérablement nuancée: les femmes ne sont pas impliquées dans l'organisation du journal ni de la société.

### ■ **Les Amitiés franco-belges et la politique d'immigration**

Les années 1880 marquent un changement de mentalité politique non négligeable à la suite de la guerre franco-allemande. La défaite de Sedan affaiblit la position éminente de la France sur le plan international en faveur de l'Allemagne de Bismarck. Le sentiment d'abattement se transforme vite en une nouvelle sorte de nationalisme défensif: l'exaltation de la France va de pair avec la diabolisation de l'Allemagne. Pour la population ouvrière, ce patriotisme moderne s'accompagne de sentiments xénophobes, exacerbés par la crise économique. Les immigrés sont dès lors considérés comme des concurrents dangereux sur le marché du travail: plus dociles, ils acceptent de bas salaires et sont exemptés de service militaire. La diabolisation de deux ennemis – le premier externe, le deuxième interne – donne naissance un sentiment de soli-

## Lea Amitiés franco-belges

darité dans une France idéologiquement déchirée<sup>19</sup>. Mais aussi le rôle de l'école, la symbolique républicaine et la nationalisation en profondeur de la société française (les banques centrales, la monnaie nationale, le droit, etc.) consolident l'identité nationale des Français au détriment des étrangers.

Pour la première fois, la présence des étrangers en France est une affaire politique: les débats sur la protection du marché et sur la taxe étrangère se radicalisent. En outre, la stagnation de la croissance de la population française augmente la peur d'un manque de troupes en vue de la guerre imminente avec l'Allemagne. Allant du recensement des étrangers, en passant par une série de changements dans la législation militaire et nationale, le débat aboutit à la fameuse loi de 1889 sur la nationalité intégrant deux innovations majeures: la première stipule que les fils d'étrangers nés en France de parents nés à l'étranger sont français à leur majorité, sauf s'ils déclinent leur nouvelle nationalité au moment de leur majorité; la seconde que les fils d'étrangers nés en France de parents eux-mêmes nés en France (c'est ce que l'on appellera plus tard le «double *ius soli*») sont français sans possibilité de décliner<sup>20</sup>. Ainsi, la loi de 1889 est un moment fondateur qui fixe et rationalise le droit de la nationalité en France jusqu'à nos jours, elle établit une distinction claire et rationnelle entre les Français et les étrangers<sup>21</sup>.

Les lois votées par les républicains dans les années qui suivent l'adoption de la loi de 1889, témoignent d'une discrimination tenace à l'égard des étrangers: ainsi, ils ne peuvent pas jouir ni de remboursements des frais causés par un accident de travail ni d'une pension de retraite. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de naturalisations reste faible: entre 1921 et 1926, il n'y a que 15000 à 20000 demandes de naturalisation sur 2,5 millions de migrants en France. En conséquence, une loi votée en 1927 facilite la procédure de demande de naturalisation et réduit la période de résidence d'un étranger de dix à trois années<sup>22</sup>.

Malgré la grande importance de ce propos pour les Belges résidant en France, *Les Amitiés franco-belges* n'y

accordent que très peu d'attention. Seule la proposition de Charles Lambert de faire procéder à la naturalisation par le biais d'une francisation du nom, est publiée dans le journal: «M. Charles Lambert, député du Rhône, vient de déposer une proposition de loi autorisant les étrangers devenus français par voie de naturalisation ou du fait de la loi à demander la "francisation" de leurs noms et prénoms. Aux termes de cette proposition, l'étranger marié à une Française et devenu lui-même français, pourrait notamment demander à prendre le nom de sa femme<sup>23</sup>.»

Il est frappant qu'aucune réaction n'ait été publiée en réaction à cet article ni aucun résumé dans la «Vlaamse Chronique». En revanche, le débat sur la taxe étrangère attire bien l'attention: «La délivrance ou le renouvellement de la carte d'identité d'étranger donnera lieu à la perception de 300 francs pour l'État, 25 francs pour le département et 10 francs pour la commune, soit 375 francs, sans décimes<sup>24</sup>.»

Cette augmentation provoque de nombreuses réactions des Belges en France. *Les Amitiés Franco-belges* profitent de cette situation pour mettre devant leurs responsabilités ceux qui ne sont pas membre de la société: «Arme jongens in Frankrijk! Men zal nu eindelijk beginnen te gelooven wat wij reeds lang gezegd hebben. Hoeveelen blijven

nog niet achter, en zijn nog in onze verenigingen niet om de strijd voor uw recht met vrucht te kunnen leveren?»<sup>25</sup> C'est Clair! Déboursez mes braves amis! Voilà ce que nous avons prédit depuis longtemps; ah! Nous ne disions pas la vérité et il n'était pas nécessaire de soutenir notre œuvre! Vous payerez bien cher votre faute commise! Vous viendrez de nouveau à nous quand ce sera trop tard!<sup>26</sup>»

*Les Amitiés franco-belges* ne s'opposent pas seulement à la taxe étrangère, mais également à la taxe que doivent payer les migrants sur l'achat de biens immobiliers. Ainsi, les Belges et les Italiens doivent payer jusqu'à 20 % de la valeur d'un bien, ce qui était beaucoup plus que la taxe payée par les Français et les autres migrants. Il n'est donc pas surprenant que la fédération décide de passer à l'action: «après un rapport sur l'activité du Comité, il a été décidé d'envoyer au président et au rapporteur de la commission des finances du Sénat une lettre attirant leur attention sur l'injustice – spécialement en ce qui concerne les Belges – qu'il y aurait à taxer de 20 % les mutations d'immeubles et de fonds de commerce faites par des étrangers. D'autre part, le Comité va organiser, en France, une série de conférences données par des personnalités belges, sur l'organisation financière et fiscale de la Belgique. La Fédération de l'Union et des Amitiés franco-belges

### Aspects de la presse Nord-Pas-de-Calais

Jeudi 12 janvier 2011, de 14 à 17 heures, aux Archives départementales du Nord, rue Saint-Bernard à Lille, la Société des Amis de Panckoucke organise, en collaboration avec la Commission historique du Nord, sa première journée d'études sur le thème «Aspects de la presse régionale».

Cette réunion aura lieu en deux temps. Le premier donnera lieu à trois communications:

- La presse scolaire par Philippe Marchand, président de la Commission historique du Nord



- La presse agricole par Marie-Christine Allart, enseignante et chercheuse

- La presse sportive par Jean-Paul Visse, président de la Société des Amis de Panckoucke

La seconde partie de la réunion sera consacrée à un débat sur la presse du Nord-Pas-de-Calais face aux nouvelles technologies, animé par Frédéric

Lépinay, journaliste.

L'entrée est libre.

Renseignements complémentaires: [labeille5962@orange.fr](mailto:labeille5962@orange.fr)

## Lea Amitiés franco-belges

remercie vivement le comité de l'entente franco-belge de la Chambre française pour son intervention en notre faveur<sup>27</sup>.» À la suite de l'intervention des Amitiés franco-belges, la Chambre des députés supprime la taxe pour les Italiens et les Belges.

Les Amitiés franco-belges s'assignent incontestablement un but noble en prenant fait et cause pour ses membres. Parallèlement, la société s'oppose avec ténacité à ceux qui « combattent nos Amitiés franco-belges », qui ne sont paradoxalement pas identifiables ni visibles. Il semble que la société veut créer un ennemi commun afin d'encourager la solidarité entre les membres franco-belges. Cette posture se traduit dans les reportages souvent subjectifs

et partisans du journal *Les Amitiés franco-belges*. Celui-ci constitue néanmoins un objet d'étude intéressant afin de comprendre les relations entre les migrants belges et les Français au début du XX<sup>e</sup> siècle, les images de la Belgique et du migrant belge transférées dans et par le journal, l'ambivalence des objectifs protectionnistes du journal ainsi que la réalité quotidienne des migrants belges dans le Nord-Pas-de-Calais qui transparaît dans de nombreux articles. Enfin, il conviendra de se pencher sur d'autres initiatives destinées aux Belges en France et de les mettre en relation avec *Les Amitiés franco-belges*.

*Elien Declercq, Heleen Boudens  
et Saartje Vanden Borre*

1. Pour plus d'informations sur L'Œuvre des Flamands en France, voir Henk Byls, « Stratégies unificatrices et protectrices de l'Œuvre des Flamands à Paris », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 76 | 2008, mis en ligne le 5 mars 2009, consulté le 14 janvier 2010. URL : <http://cdlm.revues.org/index4193.html>
2. Michel David, Alain Guillemin, Philippe Waret, *L'intégration des Belges à Roubaix*, Roubaix, Les Cahiers de Roubaix, 1995.
- Jean-Pierre Popelier, *L'immigration oubliée : l'histoire des Belges en France*, Lille, La Voix du Nord, 2003.
3. Firmin Lentacker, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie des relations*, Lille, 1974.
4. « Statuts des Amitiés franco-belges », *Les Amitiés franco-belges*, 14 mars 1926, p. 1.
5. « Résumé des statuts de la fédération des Amitiés franco-belges », *Les Amitiés franco-belges*, 17 octobre 1926, p. 1.
6. « L'organisation pratique de nos Amitiés franco-belges », *Les Amitiés franco-belges*, 23 mai 1926.
7. « Statuts des Amitiés franco-belges », *Les Amitiés franco-belges*, 14 mars 1926, p. 1.
8. « Nos directives ; Une manifestation à Arras », *Les Amitiés franco-belges*, 13 novembre 1927, p. 1.
9. « Grande fête théâtrale franco-belge », *Les Amitiés franco-belges*, 13 décembre 1925, p. 1.
10. « Eene verassing », *Les Amitiés franco-belges*, 7 février 1926, p. 1.
11. « Notre progrès », *Les Amitiés franco-belges*, 31 janvier 1926, p. 1.
12. « Eene verassing », *Les Amitiés franco-belges*, 7 février 1926, p. 1.
13. « En avant ! », *Les Amitiés franco-belges*, 13 décembre 1925, p. 1.
14. *Les Amitiés franco-belges* des 24 juin 1928, 16 décembre 1928 et 7 mars 1926.
15. « Dinant-sur-Meuse », *Les Amitiés franco-belges*, 24 juillet 1927, p. 8.
16. « Le Quatorze Juillet en Belgique et le 21 Juillet en France », *Les Amitiés franco-belges*, 31 juillet 1927, p. 1.
17. V. Hannart, « Belges et Françaises », *Les Amitiés franco-belges*, 13 juin 1926, p. 1.
18. V. Hannart, « Belges et Françaises », *Les Amitiés franco-belges*, 13 juin 1926, p. 1.
19. Erik Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780. Programme, myth, reality*, Cambridge, 1990, p. 91.
20. Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2006, p. 83.
21. Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2006, p. 310.
22. Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005.
23. « Les Naturalisations », *Les Amitiés franco-belges*, 15 mai 1927, p. 1.
24. « Carte d'identité des étrangers », *Les Amitiés franco-belges*, 22 août 1926, p. 1.
25. « De nieuwe kaart », *Les Amitiés franco-belges*, 22 août 1926, p. 1.
26. « Carte d'identité des étrangers », *Les Amitiés franco-belges*, 22 août 1926, p. 1.
27. « Le statut des Belges en France, la Chambre française revient sur son premier vote », *Les Amitiés Franco-belges*, le 7 février 1926, p. 1.

■ Elien Declercq est doctorante en littérature française à l'Université de Leuven Campus Kortrijk. Au sein du *Centre d'histoire des relations interculturelles* (CHIR), elle s'occupe de l'analyse de la mise en discours chanssonnier de l'identité interculturelle des migrants belges dans le nord de la France pendant la période 1850-1914.

■ Heleen Boudens est étudiante en histoire à l'Université de Leuven et de Madrid (Erasmus). Elle a fait un travail sur le journal *Les Amitiés franco-belges* sur lequel cet article est en grande partie basé.

■ Saartje Vanden Borre est doctorante en histoire contemporaine à l'Université de Leuven Campus Kortrijk. Au sein du *Centre d'histoire des relations interculturelles* (CHIR), elle étudie la culture historique des migrants belges installés à Lille et Roubaix pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Quand, en 1904, les Japonais inventaient « la presse de caniveau »

Le Japon est, paraît-il un pays de « très libre » critique, d'aucuns – et ils n'auront pas tout à fait tort, – diront même de chantage!

Dans un amusant croquis des mœurs de la presse japonaise, *Le Temps* nous raconte en effet, entr'autres choses (*sic*) que le journal le *Yorodzu* se plaît particulièrement aux révélations scandaleuses. Il ouvre des enquêtes d'une indiscrétion terrible, par exemple :

■ Les hommes connus qui ont des concubines!

■ Les hommes connus qui ont des enfants naturels!!

Ou encore :

■ Les femmes du monde qui entretiennent des acteurs!!!

C'est ce qui s'appelle de l'information. C'en est à coup sûr, – et de la meilleure. Parfois les diplomates étrangers figurent dans ces études de mœurs, sans y avoir aucun droit, hâtons-nous de le dire.

Mais les reporters de certains journaux japonais ne respectent rien, pas même leurs amis et alliés. L'honorable ministre d'Angleterre à Tokyo, Sir Claude Macdonald, en sait quelque chose, lui qu'un de ces petits journaux très lus accusait naguère, après l'alliance de 1902, « d'être un paillard éhonté et de ne pas respecter même les femmes mariées ». Sir Claude, ayant conscience de ne point mériter ce reproche, protesta, exigeant qu'on se rétractât. Savez-vous ce qu'en guise de rétractation inséra le journal? Ceci : « Supplié par le ministre des Affaires étrangères, nous interrompons nos révélations ».

Doux pays, n'est-ce pas, que le Japon ?  
In *L'Égalité de Roubaix-Tourcoing*,  
24 février 1904.

# À l'ombre des deux grands, la presse agricole régionale

Aujourd'hui, selon les statistiques nationales, 80 % des agriculteurs lisent la presse agricole et rurale et le Syndicat national des éditeurs de la presse agricole et rurale ou SNPAR qui a changé plusieurs fois de dénomination depuis sa création en 1945, regroupe cent quarante-cinq titres départementaux, régionaux ou nationaux. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, à l'ombre des deux grands rivaux qui traversent le XX<sup>e</sup> siècle à savoir *Le Syndicat agricole* et *Horizons Nord-Pas-de-Calais*<sup>1</sup>, une multitude de journaux agricoles régionaux se sont partagés et se partagent encore le lectorat du monde agricole. Certes ils ne présentent pas la pérennité des deux grands centenaires, certes ils n'affichent pas leur tirage – plus de 14000 exemplaires chacun –, mais répondant à des besoins ou des soucis particuliers, leur histoire reflète l'évolution du secteur agricole.

## ■ Au temps des bulletins

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'information provient essentiellement de la capitale. *La Feuille du cultivateur*<sup>2</sup> rédigée par des membres de la Société royale d'agriculture<sup>3</sup> est diffusée dans la région et repose sur un réseau de correspondants, pratique des sociétés savantes de l'époque. Ses quatre feuilles paraissent chaque mercredi et chaque samedi pour livrer des informations variées sur la manière de faire une clôture, sur les maladies du bétail, sur la conservation de la pomme de terre, sur différentes améliorations et nouveautés. À Dunkerque, M. Lebrun, correspondant de cette Société, fait part d'une nouvelle technique de culture du lin et du chanvre ; les conseils de Mme Gacon d'Humières pour faire éclore artificiellement et élever les poulets en hiver sont relatés. M. Delporte, cultivateur à Pernes et correspondant de Boulogne-sur-Mer, qui fait un mé-

moire pour l'éducation des troupeaux est récompensé d'une médaille d'or pour ses contributions aux progrès de l'agriculture. Y sont également publiés des travaux parus dans toute l'Europe; par exemple, en 1790 elle fait une large place aux écrits d'Arthur Young<sup>4</sup>.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les sociétés savantes se développent dans la région et les sociétés d'agriculture s'implantent. Chaque arrondissement en possède une<sup>5</sup>. Elles publient des bulletins dont la parution peut être assez irrégulière. La société de Boulogne publie un bulletin mensuel avec un tirage oscillant entre 600 et 800 exemplaires alors que celui de la société de Saint-Omer

influent sur la suppression de la jachère et le développement du bon usage des engrais; ils favorisent la diffusion du matériel agricole ainsi que l'amélioration des produits du sol et du bétail.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les titres se multiplient et le clivage enregistré au niveau de l'agriculture régionale avec *L'Écho des Syndicats agricoles* et *L'Agriculture de la Région du Nord* se ressent aussi dans les titres locaux. Les bulletins publiés par les sociétés d'agriculture impulsées par quelques grands propriétaires fonciers correspondent à la tendance conservatrice, catholique de *L'Écho* alors que les républicains fondateurs de *L'ARN* lancent leurs créations. Ces journaux officiels de tendance républicaine

s'imposent au début du XX<sup>e</sup> siècle mais sont victimes de la Grande Guerre. Ainsi en est-il pour *Le Bulletin de la chaire départementale d'agriculture* qui dépend de M. Tribondeau, le professeur départemental d'agriculture. Placé sous le parrainage de la République française et du département du Pas-de-Calais, diffusant la modernité avec les résultats obtenus dans les champs de démonstration, il ne paraît que de 1900 à 1912. Quant au *Bulletin de l'école pratique d'agriculture de Berthonval*, sous la houlette de M. Malpeaux, directeur de l'école, il publie de 1901 à

1913 les résultats des expériences et des recherches menées dans l'établissement. Il est soutenu par un agriculteur, Henri Bachelet, qui a fait voter par le Conseil général du Pas-de-Calais dont il est membre, les crédits nécessaires à sa publication. *Le Bulletin agricole* publié par la Société centrale d'agriculture fait preuve d'originalité. Il se remarque par sa longévité car si son premier numéro date de 1835, il devient centenaire sous le nom de *Bulletin de la Société*



Répandre le progrès, tel est l'objectif des bulletins agricoles. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

est trimestriel. Ces bulletins dont le volume varie dans le temps permettent à une élite de se tenir informée des mutations, des nouveautés, des problèmes de l'agriculture ainsi que des cours des marchandises et de la conjoncture internationale<sup>6</sup>. Si à l'origine le contenu apparaît assez académique, progressivement il devient pratique et technique et son analyse permet de déterminer les grandes options retenues en matière de progrès agricoles. Ainsi, ces écrits

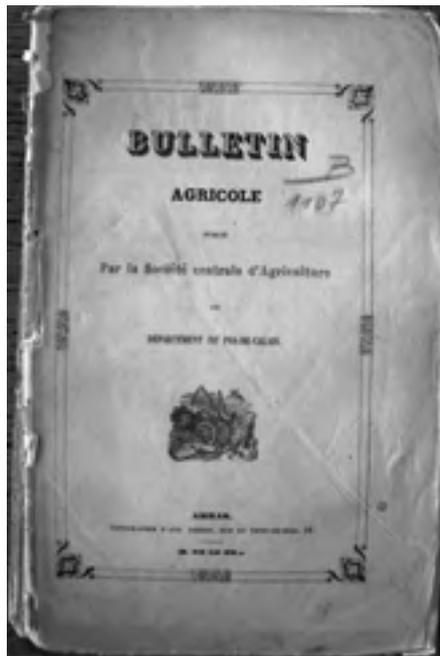
## À l'ombre des deux grands, la presse agricole régionale

centrale d'agriculture et poursuit sa parution jusqu'en 1938. Cette société qui, en 1860, compte parmi ses membres le comte de Diesbach, le baron d'Herlincourt, le marquis de Cardevac d'Havrincourt, le baron Cavois mais aussi des républicains, passe en 1928 sous la direction de Paul Bachelet, sénateur et républicain modéré; le bulletin est dès lors étroitement lié à *L'ARN* qui en assure l'impression, et Louis Malpeaux, qui fut aussi rédacteur de *L'ARN*, en est le secrétaire général. Les mêmes hommes animent donc un réseau de presse.

### ■ Vers la spécialisation

Au XIX<sup>e</sup> siècle de nombreux périodiques généraux inséraient le terme agricole ou agriculture dans leur titre ou sous-titre montrant ainsi la prégnance de l'agriculture dans la société et reflétant l'économie de l'époque tel *L'Écho amandinois*, « journal de l'agriculture, du commerce, de l'industrie » ou *Le Bon Flamand*, « journal de la paix et de l'agriculture ». Par la suite ce vocable disparaît, l'agriculture retient moins l'attention dans une région en développement industriel.

Comme dans d'autres régions, la presse agricole syndicale est apparue dans les années 1880 et *L'ARN* et *L'Écho des Syndicats*, les émanations des deux syndicats rivaux, trouvent leur lectorat laissant peu de place pour d'autres publications généralistes régionales. Néanmoins une spécialisation géographique se manifeste et le foisonnement des journaux locaux semble plus important dans le Nord que dans le Pas-de-Calais. Ainsi le monde agricole peut lire *Le Semeur de l'Ostrevent*<sup>7</sup>, *La Flandre agricole* ou encore la *Tribune agricole du Quesnoy*. En fait, ce sont souvent des publications de diverses associations. *L'agriculture du Cambrésis*<sup>8</sup>, un hebdomadaire créé en 1902, est une émanation du Comice, de la Société coopérative et des associations agricoles du Cambrésis. *La Défense agricole du Canton de Marquion* qui devient *La Défense agricole du Nord* est elle aussi une publication émanant du milieu coopératif. Puis, dans les années 1930, les premiers journaux spécialisés par branche d'activité se mettent en place. Organes de docu-



Le Bulletin de la Société centrale d'agriculture sera édité pendant plus d'un siècle. Ici la couverture d'un numéro imprimé par Auguste Tierny, propriétaire du *Courrier du Pas-de-Calais*. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

mentation technique, *Le Planteur de chicorée à café*<sup>9</sup> de même que *La Pomme de terre française*<sup>10</sup>, délivrent uniquement des informations très spécialisées. Julien Matte, le fondateur de *Terre du Nord*, de *Renaissance agricole* puis de *Nord Agricole* en 1944 leur prête sa plume. Ce créneau très étroit de la presse très spécialisée se porte bien puisque de nouveaux titres viennent s'ajouter avec *L'Endivier* puis *Les « Bios » Nouvelles*, le journal d'information des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais<sup>11</sup>. En revanche, *L'Éleveur français*, revue professionnelle arrageoise à diffusion nationale qui propose des articles écrits par des professeurs d'agriculture ne se maintient que quatre ans de 1926 à 1930. Quant aux branches betteravière ou céréalière fortement implantées dans la région, elles ne donnent pas naissance à un journal régional dans la mesure où leurs intérêts sont défendus dans les publications généralistes régionales et que par la suite la presse nationale s'en empare; ainsi *Le Betteravier* sort son premier numéro en 1946.

Dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux périodiques spécialisés sur des productions plus larges apparaissent; ils sont l'émanation

d'entreprises. Par exemple, *Sully infos* est le bulletin de liaison des sociétaires des coopératives laitières, *Écho du Nord* est publié par l'entreprise agroalimentaire Jean Caby de Saint-André et *Moreau Magazine* s'adresse aux utilisateurs du matériel agricole Moreau.

Quelques journaux à la pérennité plus ou moins longue défendent des intérêts bien particuliers, d'un point de vue politique ou syndical. *Le Conseil agricole*<sup>12</sup>, un journal bimensuel édité à Lille, est l'organe du parti agraire paysan français. Quant au *Travailleur de la Terre*<sup>13</sup>, journal mensuel du syndicat libre des ouvriers et ouvrières agricoles du Pas-de-Calais au logo de la CFTC dont le but est de rendre service et qui conseille à ses lecteurs: « N'hésitez pas à écrire à notre Centre régional lorsque vous êtes embêté pour quoi que ce soit: on ne vous fera pas payer les fautes d'orthographe », il n'a qu'un numéro paru en août 1936. *L'Artois agricole*, organe départemental des Intérêts paysans du Pas-de-Calais, un mensuel, indique dans son premier numéro daté de décembre 1959 son objectif. La situation paysanne « mérite d'être claironnée à tous les échos pour qu'elle bénéficie, enfin des égards auxquels elle a certainement droit<sup>14</sup> ».



À partir des années 30, sont publiés les premiers journaux par branche d'activité. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

## À l'ombre des deux grands, la presse agricole régionale



L'Éleveur français annonce un tirage de 10000 exemplaires en 1927. (Collection Archives départementales du Pas-de-Calais)

Certaines publications concernent l'enseignement tels le *Bulletin de liaison des maîtres agricoles du Pas-de-Calais* ou *L'Ami de la Terre*, un bimensuel des études par correspondance, publication de la Fédération agricole. En effet, l'enseignement agricole privé ne possède pas de cours post-scolaires mais ses cours par correspondance attirent et touchent environ 500 élèves annuellement dans le

département du Pas-de-Calais durant les années trente<sup>15</sup>.

Un axe plus technique se manifeste après la Seconde Guerre mondiale. Si au temps de la reconstruction et de la modernisation, quelques périodiques sont apparus comme le *Bulletin d'information de la DSA*, *Techniques et pratiques du Nord* ou *Informateur agricole*, ce sont les années 70-80 qui voient le foisonnement de nombreux petits journaux émanant des différents organismes agricoles. La vulgarisation s'est atomisée, les structures du monde agricole se sont multipliées entraînant la création de petits journaux, de bulletins de liaison, d'information. Parmi ces titres se retrouvent *Le Courrier des ingénieurs de l'ISA*, *Agri Nord 3000*, le *Bulletin de la statistique agricole*, *Quatre Cantons Cambrésis*, *Essor info*, *Agri Tendances*, *Agrinot*, *Champs d'action*, *La lettre de la Chambre d'Agriculture du Nord*, *L'actualité rurale*, un bimensuel d'économie agricole pour l'Artois-Flandre-Picardie ou encore *Le Nord en éveil*, le bulletin de l'association des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole, un trimestriel dont le premier numéro paraît en 1987.

Ainsi, à l'ombre tutélaire des deux grands, une presse agricole régionale



Les titres évoluent avec l'agriculture. (Collection Archives départementales du Nord)

s'est développée au XIX<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup> siècle, une presse vivante avec moult créations et disparitions. De la presse de sociétés savantes à la presse technique, elle impulse une volonté modernisatrice placée d'abord dans la continuité des physiocrates avant de promouvoir l'agriculture productiviste au temps des Trente Glorieuses. Quant à la presse agricole régionale représentante des minorités politiques ou syndicales, elle ne réussit pas à s'implanter étant donnée la faiblesse de son lectorat.

Marie-Christine Allart

1. Marie-Christine Allart, «La presse agricole régionale : deux journaux pour une région», *L'Abeille*, n° 10, décembre 2008, p. 1-5.
2. AD du Nord, BA 159, *La Feuille du cultivateur*, octobre 1790- décembre 1792, Paris.
3. Cette société porta de nombreux noms : 1761-1788 : Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris ; 1788-1790 : Société Royale d'Agriculture de France ; 1790-1793 : Société d'Agriculture de France ; 1793 : Société d'Hommes Libres ; 1798-1814 : Société d'Agriculture du Département de la Seine ; 1814-1848 : Société Royale et Centrale d'Agriculture ; 1848-1853 : Société Nationale et Centrale d'Agriculture ; 1853-1859 : Société Impériale et Centrale d'Agriculture ; 1860-1870 : Société Impériale et Centrale d'Agriculture de France ; 1871-1915 : Société Nationale et Centrale d'Agriculture de France ; 1915-à aujourd'hui : Académie d'Agriculture de France.
4. Arthur Young est un agriculteur-agronome anglais, auteur de nombreux ouvrages. Il a effectué plusieurs voyages en France au cours desquels il a étudié les techniques agricoles.
5. Liste des sociétés du Pas-de-Calais publiant un bulletin : Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Pol, Saint-Omer ainsi que la Société centrale du Pas-de-Calais et le Cercle agricole du Pas-de-Calais.
6. Voir Ronald Hubscher, *L'Agriculture et la Société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1914*, Mémoire de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, tome XX, Arras 1980, 964 p., p. 193-253. Il analyse en détail ces sociétés : composition, publication, influence...
7. AD du Nord, J 101.
8. AD du Nord, J 49.
9. AD du Nord, Per 592, *Le Planteur de chicorée à café*, Années 1947-1972 consultables. Il est d'abord semestriel, trimestriel puis devient mensuel.
10. AD du Nord, Per 597, *La Pomme de terre française*, mensuel, Lille.
11. AD du Nord, Per 2437.
12. AD du Nord, J 357.
13. AD du Pas-de-Calais, PE 9/1.
14. PG 238/1, mensuel.
15. Marie-Christine Allart «L'enseignement et la formation de agriculteurs dans le Pas-de-Calais sous la III<sup>e</sup> République», *Revue du Nord*, n° 369, janvier-mars 2007, p. 61-80.



Charles Simon,  
rédacteur en chef du *Petit Nord*.

## Liberté chérie : la presse lilloise et la loi de 1881

*Le 29 juillet 1881 marque une date importante dans l'histoire des journaux français. Ce jour-là, les parlementaires adoptent la loi de libéralisation de la presse. Comment les quotidiens lillois de l'époque ont-ils vécu ce tournant majeur ?*

Janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon démissionne de la présidence de la République ; Jules Grévy lui succède. Les Républicains sont majoritaires à la Chambre. Avec eux, le vent du changement souffle sur la France. En l'espace de quelques années, une série de lois fondamentales vont être votées : enseignement obligatoire, réunions publiques sans autorisation, élection des maires par les conseils municipaux, divorce, liberté syndicale... La presse, qui était jusque-là soumise au bon vouloir du pouvoir, va elle aussi gagner sa liberté.

À la fin des années 1870, Lille compte sept quotidiens : trois conservateurs (*La Vraie France*, *Le Mémorial*, *Le Propagateur*) et quatre républicains (*L'Écho du Nord*, *Le Courrier populaire*, *Le Progrès*, *Le Petit Nord*). Ce sont des journaux peu attrayants, froufrous, à la présentation vieillotte, qui privilégient le fond au détriment de la forme. Les plus importants (*L'Écho*, *Le Progrès* et *La Vraie France*) publient deux éditions par jour : la première le soir, la seconde moins chère et plus concise le lendemain matin. La création en 1878 du *Petit Nord* par des investisseurs parisiens, les fils de l'ancien président du Conseil Jules Simon, vient bouleverser le panorama de la presse nordiste. *Le Petit Nord* est le premier journal à employer les gros titres et offre une présentation claire et lisible. Novateur, il annonce la presse du XX<sup>e</sup> siècle.

Sous Napoléon III, les journaux étaient soumis à l'arbitraire du pouvoir impérial qui délivrait et retirait les autorisations de parution, poursuivait les éditeurs en correctionnelle et réclamait un cautionnement préalable à toute création de titre. En 1868, un premier pas avait été fait dans le sens de la libéralisation, mais la naissance de nouveaux journaux, plus agressifs, entraîna une multiplication des poursuites. La répression

contre la presse républicaine s'accroît en 1877 avec le gouvernement d'ordre moral. À l'arrivée des Républicains aux affaires, les poursuites furent suspendues et le Bureau de la presse, chargé de contrôler les journaux, perdit de son influence. En 1879, une commission présidée par Émile de Girardin, le père de la presse populaire, est chargée d'élaborer une réforme. Après deux ans de travaux, la commission présente son projet : plus de cautionnement, plus d'autorisation préalable, fin des contraintes et des moyens de contrôle. Même si nul n'en conteste l'importance, la loi est âprement discutée. Peu actifs sur ce dossier, les élus nordistes votent les amendements en ordre dispersé. La loi est adoptée par 444 voix contre 4, mais cette quasi-unanimité cache d'importantes différences d'appréciation. La droite, depuis qu'elle est dans l'opposition, se montre beaucoup plus libérale avec la presse, au contraire de la gauche devenue méfiante depuis qu'elle est au pouvoir. À l'image de leurs élus, les journaux lillois mettent du temps avant d'aborder le sujet dans leurs colonnes. Le traditionnel clivage conservateurs/républicains vole en éclats. Les journaux modérés comme *L'Écho du Nord* (républicain) et *Le Propagateur* (conservateur) en parlent peu, tout en y étant favorables. Les critiques proviennent avant tout de la droite et de l'extrême-gauche. *La Vraie France* est le plus virulent avec un discours extrémiste contre une réglementation qu'il n'estime pas assez libérale. Les conséquences de la loi sont à double tranchant : les journaux ont plus de liberté et cela engendre des excès. En juillet 1881, *Le Petit Nord* est condamné à 4000 F de dommages et intérêts pour diffamation envers le député Alphonse Bergerot ; en janvier 1882, *Le Propagateur* est poursuivi par le Conseil académique de Douai ; en 1883, *Le Forçat* (créé en 1882) a droit à deux procès en diffama-

tion. La presse conservatrice profite de la libéralisation pour adopter un ton antirépublicain agressif.

L'apprentissage de la liberté et ses abus vont entraîner des restrictions. La pornographie et les outrages au président de la République sont au centre des débats à l'Assemblée nationale au cours de la décennie qui suit le vote de la loi de 1881. À partir de 1893, les auteurs de délits de presse sont à nouveau passibles de la correctionnelle. L'année suivante, au moment où les journaux anarchistes appellent au meurtre du chef de l'État, de nouvelles mesures répressives sont votées.

En réalité, les journaux n'ont pas attendu pour profiter de la liberté qu'on leur promettait. Les nouveaux moyens de diffusion de l'information ont accéléré la mutation engagée. La généralisation des fils télégraphiques permet aux rédactions lilloises d'être informées plus rapidement. Les journaux nordistes ne sont plus obligés d'attendre l'arrivée des quotidiens parisiens pour faire leur Une. On assiste à la multiplication des rubriques de dernière minute. Les faits divers et les feuilletons prennent une place plus importante. *L'Écho* et *Le Propagateur* s'adaptent et imitent *Le Petit Nord*, précurseur en la matière. À droite, *La Vraie France* et *Le Mémorial* ont du mal à évoluer sans sombrer dans une opposition primaire et perdent des lecteurs. Ce dernier, doyen des journaux conservateurs, avait le monopole des annonces légales sous le Second Empire. Racheté en 1881 par Alfred Reboux, propriétaire du *Journal de Roubaix*, il fusionne avec *Le Propagateur* en 1883 pour donner naissance au *Nouvelliste*. Une page est tournée.

Gilles Guillon

Cet article a été réalisé à partir du mémoire de maîtrise de Sophie Hilmoine : *La presse politique lilloise : la loi de 1881 et son application immédiate*. Université de Lille III, 1996, 127 p. + annexes, direction Bernard Ménager.

# Bibliographie

## de la presse régionale

Soyez précis : auteur(s), titre de l'ouvrage (ou de l'article), lieu de publication et éditeur, (ou périodique dans lequel vous avez trouvé ces renseignements), date et page(s), illustrations, etc. N'omettez pas de préciser de quel journal, magazine, revue il est parlé dans ce livre ou cet article, si ce renseignement n'apparaît pas clairement dans le titre, et le lieu d'édition du périodique. N'hésitez pas à joindre un commentaire explicatif.

### Généralités sur la presse régionale

- {DAFSA}; «Le groupe L'Expansion, le groupe Centre-France, le groupe Sud Ouest et *La Voix du Nord* détiennent conjointement 9 % du capital de la DAFSA», *Correspondance de la presse*, n° 8564, 13 avril 1983
- «Il y a urgence à soutenir la presse écrite sur d'autres critères que le tirage...»; *Liberté-hebdo*, 12-18 janvier 2007
- «L'audience comparée de médias en France et dans le Nord-Pas-de-Calais fait apparaître une forte audience de la presse quotidienne régionale», *Correspondance de la presse*, n° 9992, 15 décembre 1988
- {Société des Amis de Panckoucke}; Lammertyn, Albert, «À la recherche de la presse perdue», *Liberté-hebdo*, 20-26 février 2009, p. 13
- {Société des Amis de Panckoucke}; «Les Amis de Panckoucke poursuivent leur œuvre», *Nord-Éclair* (édition Roubaix), 1<sup>er</sup> avril 2009, p. 15

### Histoire de la presse régionale

- Demaison, André; «Visite à la presse de province (VIII) : La presse du Nord [et du Pas-de-Calais.]», *La Revue des deux mondes*, mars 1930, p. 432-452
- *L'information à travers les âges : du oui-dire aux médias dans la région du Nord* : actes du xxix<sup>e</sup> congrès de la Fédération des sociétés savantes du Nord de la France, Saint-Omer, le 23 octobre 1988, Saint-Omer, Société des antiquaires de la Morinie – 1988, Non paginé : ill. ; 30 cm («Un journal roubaisien méconnu : octobre 1870-février 1871 »; «La presse du Nord sous la Révolution»; «Rumeurs à Valenciennes à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle»; «Le télégraphe Chappe au camp de Boulogne»; «Jeton des Pays-Bas sous Philippe II : moyen de transmettre des messages à l'opinion publique»; «*La Feuille de Saint-Omer* de 1807 à 1814»; «Une querelle de journalistes (ou gazetiers) à Dunkerque sous la Restauration»; «*L'Observateur* en 1848, un journal local aux prises avec une Révolution»)

### Histoire de la presse locale, par villes

- Bougard, Pierre, «La presse arrageoise des origines à 1870», *Mémoires des sciences, arts et lettres de l'Académie d'Arras*, tome IV, 1960-1965, p. 67-71

### Distribution

- «Un homme et une femme parlent de leur métier. Le porteur de journaux est mal connu des lecteurs»; Geus, Jacques, *Nord-Éclair*, 1-2 septembre 1974
- {Leers}; Marchal, Gilles, «Dec'oze reprend la librairie», *Nord-Éclair*, 3 avril 2009, p. 20
- {Pas-en-Artois}; «Un nouveau propriétaire à la Maison de la presse, Pas-en-Artois», *Nord-Éclair*, 19 août 2008

**La Société des Amis de Panckoucke** poursuit sa publication d'une bibliographie sur la presse du Nord et du Pas-de-Calais. Bernard Grelle est chargé de cette rubrique. Transmettez-lui les références que vous découvrez (grellebernard@wanadoo.fr, ou à Société des Amis de Panckoucke, 13 rue du Château Roubaix).

### Fabrication

- «Imprimerie nouvelle à Roubaix pour le groupe Hersant. Où en est le projet?», *Écho de la presse et de la publicité*, n° 1064, 28 novembre 1977
- «La S.A. Imprimerie du messager, filiale du groupe La Voix du Nord, prend le contrôle de la S.A.R.L. La Savoie», *La Correspondance de presse*, n° 11620, 29 mars 1995

### Lecteurs

- «Au lycée Joliot Curie (Hirson), le "club presse" fait la une», *La Voix du Nord*, 21 mai 2008

### Femmes et hommes de presse

#### Généralités

- Herrewyn, Gérard, «Trop de journalistes sont devenus des directeurs de conscience», *Liberté-hebdo*, 12-18 janvier 2007
- Courcelle, Dominique, «Journalistes et pauvres!», *Liberté-hebdo*, 12-18 janvier 2007
- «La presse n'est pas un instrument de profit commercial mais de culture»; *Liberté-hebdo*, 7-13 décembre 2007

#### Par ordre alphabétiques

- {Blanckaert, Serge}; «Dunkerque: la mort de Serge Blanckaert, ancien chef d'agence de *La Voix du Nord*», *La Voix du Nord*, 7 avril 2009, p. 23
- {Cheuva Pierre}; «Le photographe Pierre Cheuva est mort», *Nord-Éclair*, 13 mars 2009, p. 8
- {Gatineau, Jean-Claude}; «M. Jean-Claude Gatineau, ancien directeur du Syndicat de la presse quotidienne française rejoint *La Voix du Nord* comme attaché de direction chargé des filiales du groupe», *La Correspondance de la presse*, n° 11227, 13 septembre 1993
- {Hachin, Pierre}; «La mort de Pierre Hachin», *Nord-Éclair*, 18 mars 1994
- {Haussepied, Luc}; «Luc Haussepied, le spectateur engagé (ou presque)», *Lille Métropole*, n° 60, mars 2009
- {Lavauzais, Jean-Dominique}; «*La Voix du Nord* (nomination): Un nouveau directeur marketing développement communication [Jean-Dominique Lavauzais]», *La Voix du Nord*, 18 juin 2009
- {Lécluse, Bruno}; Schmitt, Olivier, «Déjeuner avec Bruno Lécluse», *Le Monde 2*, 10 janvier, p. 66
- {Pagura, Marc}; «Un journaliste de *Méto* agressé pendant un reportage»; *Nord-Éclair*, 20 mars 2009
- {Panckoucke, André-Joseph}; Dinaux, Arthur, «Le premier journal du Nord», *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome premier, 1837, p. 75-76
- {Pigeat, Henri}; «M. Henri Pigeat, ancien directeur de l'Agence France-Presse rejoint le Groupe Voix du Nord

## Bibliographie de la presse régionale

comme consultant pour le multimédia», *La Correspondance de la presse*, n° 11613, 20 mars 1995

- {Sueur, Georges}; «Georges Sueur est décédé», *Nord-Éclair*, 11 août 2008
- {Sueur, Georges}; «Le décès de Georges Sueur», *La Voix du Nord*, mardi 11 août 2009, p. 3
- {Sueur, Georges}; «Martine Aubry salue la mémoire de Georges Sueur», *Nord-Éclair*, 12 août 2008, p. 6
- {Vandevoorde, Gaston}; «Le décès de Gaston Vandevoorde», *Nord-Éclair*, 19 mars 2009, p. 24

### Journaux par titres Des origines à 1914

- {L'Abeille de la Ternoise}; Demont, A., *L'Abeille de la Ternoise, journal de Saint-Pol et de son arrondissement depuis sa fondation en 1827 jusqu'à nos jours*, monographie par Mr A. Demont, Saint-Pol [Impr. L'Abeille de la Ternoise, 1803, 18 p., In 8°]
- {L'Abeille patriote, ou feuille de tous les jours, Lille, 1-01-1790 / ?}; Dinaux, Arthur, «Le premier quotidien du Nord», *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome 5<sup>e</sup>, 1844, p. 85-87
- {Affiches nationales du département du Nord}; Dinaux, Arthur, «Le premier quotidien du Nord», *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome 5<sup>e</sup>, 1844, p. 85-87
- {Journal du département du Nord}; Dinaux, Arthur, «Le premier quotidien du Nord», *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome 5<sup>e</sup>, 1844, pp. 85-87

### 1945 et après

- {La Gazette économique}; «La Gazette de la région du Nord crée un supplément mensuel, *La Gazette économique*», *La Correspondance de la presse*, n° 8704, 2 novembre 1983
- {Liberté}; «M. Yvan Renard, secrétaire PCF du Nord est nommé directeur politique du quotidien communiste *Liberté*», *La Correspondance de la presse*, n° 10129, 3 juillet 1989

- {Liberté-hebdo}; «Une soirée pour rester debout! *Liberté-hebdo*, 15 ans, l'anniversaire», *Liberté-hebdo*, 9-15 novembre 2007
- {Liberté-hebdo}; «Entrée libre pour faire la fête à *Liberté*», *Liberté-hebdo*, 23-29 novembre 2007, p. 24
- {Liberté-hebdo}; «Le petit canard rouge vous attend», *Liberté-hebdo*, 30 novembre-6 décembre 2007
- {Le Nord : magazine d'information du Conseil général du Nord}; «Le Nord nouveau est arrivé», *Le Nord : le magazine de votre département*, n° 224, avril 2009, p. 4
- {Le Nord : magazine d'information du Conseil général du Nord}; Lecerf, Jean-René, «Information ou propagande?», *Le Nord : le magazine de votre département*, n° 224, avril 2009, p. 4
- {La Voix du Nord}; «Le groupe Voix du Nord enregistre un excédent brut de 141 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs», *La Correspondance de la presse*, n° 11541, 8 décembre 1994
- {La Voix du Nord}; «La direction de *La Voix du Nord* tente de contrer le ramassage hostile d'actions du journal menée par un petit groupe de ses actionnaires», *La Correspondance de la presse*, n° 10125, 27 juin 1989
- {La Voix du Nord}; «*La Voix du Nord* crée une holding fermée après la tentative de ramassage de ses actions et engage des poursuites contre les instigateurs de cette opération», *La Correspondance de la presse*, n° 10129, 3 juillet 1989
- {La Voix du Nord}; «La direction de *La Voix du Nord* annonce un plan prévoyant le départ volontaire de 150 salariés et l'embauche de 100 personnes», *La Correspondance de la presse*, n° 10287, 15 février 1990
- {La Voix du Nord}; «M. Jean-Claude Gatineau, ancien directeur du Syndicat de la presse quotidienne française rejoint *La Voix du Nord* comme attaché de direction chargé des filiales du groupe», *La Correspondance de la presse*, n° 11227, 13 septembre 1993
- {Vouloir, Lille, 1924-1927}; Férey, Catherine, *Le groupe et la revue Vouloir dans le Nord de la France, 1924-1927* (à lire sur <http://www-radio-campus.univ-lille1.fr>)

### Au plaisir de vous lire

Elle en rougirait presque l'équipe de *L'Abeille*. La saison des réabonnements aidant, beaucoup de lecteurs ont accompagné leur chèque d'un petit commentaire flatteur sur le travail qu'elle accomplit. Le dernier numéro semble avoir été particulièrement apprécié.

De ce courrier, nous avons retenu deux compléments d'information. Mme Claire Lefebvre nous écrit à propos du dessin de Tronchet: «Vous avez publié, dans votre numéro 15 sur les localiers, une bande dessinée de Tronchet, alias Didier Vasseur. Voici ce qu'il écrit dans son autobiographie *Carnets intimes*, (Paris, Fluide glacial, 2004, 96 p.): *Avant la case BD, (flash-back), je suis [...] passé par la case journalisme. À cause de qui, à votre avis? Tintin, bien sûr (tout se tient!). Tintin le reporter qui n'a jamais écrit une ligne, m'a pourtant donné la vocation. Et donc, bien avant ces débuts en catimini dans la BD, juste après [de] malencontreuses études juridiques [...], je fis une entrée fracassante à l'École de journalisme de Lille. Pour de mauvaises raisons : faire de la presse, je l'ai vite compris, ce n'est pas gambader en Amérique du Sud*

*avec un crayon sur l'oreille, mais plus souvent assister au bal des retraités de Faches-Thumesnil* [NDLR: petite ville de la métropole lilloise].

*De mes passages douloureux dans la presse régionale, j'ai tiré une parodie des rubriques "locales", en appliquant à la lettre le style inimitable des correspondants locaux et même les mises en page typiques des quotidiens de province, pour l'appliquer à mon petit monde dessiné des "Damnés de la Terre associés". C'est publié en ouverture de l'intégrale de "Stars d'un jour" (éd. Delcourt), personne ne l'a lu, mais c'était ma petite vengeance mesquine personnelle.»*

Quant à notre webmaster, Jérôme Delavenne, qui est aussi le documentaliste de l'ESJ, il nous signale, à la suite du premier article de Gilbert Dalmasso sur les Panckoucke, un document jusqu'ici inconnu pour la plupart d'entre nous, un mémoire de fin d'études réalisé en 1970 par Dominique-Yves Chivot, *L'Abeille flamande, premier périodique lillois?* Ce travail est consultable à l'ESJ.

# La vie des médias dans la région

## ■ **Virginie Skrzyniarz, prix du journalisme en Nord**

Remis par l'Association des journalistes du Nord et du Pas-de-Calais, le prix du journalisme en Nord récompense depuis quatre ans l'article de presse nationale qui a le mieux valorisé l'image du Nord. Il a été attribué cette année à Virginie Skrzyniarz pour son dossier «Nord-Pas-de-Calais. Les Polonais» paru dans *L'Express*. La lauréate qui a des racines polonaises est originaire de Douai.

## ■ **L'Observateur du Valenciennois a dix ans**

À l'occasion de ses dix ans, le 15 octobre dernier, l'hebdomadaire *L'Observateur du Valenciennois* a mis à l'honneur dix de ses lecteurs sélectionnés par un jury composé de membres de la rédaction. Ces lecteurs ont été «les héros d'une campagne d'affichage» sur les autobus, dans les lieux publics, etc.

*L'Observateur du Valenciennois* fait partie d'un groupe d'hebdomadaires locaux constitués autour de *L'Observateur d'Avesnes* racheté en 1975 par Jean-Pierre Vittu de Kerraoul. Depuis cette date, celui-ci a repris, dans la région, *Le Courrier de Fourmies*, *La Sambre*, mais il a aussi créé *L'Observateur du Cambrésis*, *L'Observateur du Douaisis* et, le dernier en date, *L'Observateur d'Arras*. Au total, le groupe Sogémédia compte aujourd'hui une vingtaine de titres de presse locale hebdomadaire édités dans diverses régions. Ce groupe est également propriétaire avec Jean-Louis Prévost, ancien Pdg du groupe Voix du Nord, de *L'Abeille de la Ternoise* publié à Saint-Pol-sur-Ternoise.



## ■ **Nord-Pas de Calais**

Dans toutes les boîtes aux lettres de la région ou en ligne, *Nord-Pas-de-Calais. Le magazine du Conseil régional* a été lancé en septembre. Bimestriel, ce périodique comprend vingt-quatre pages imprimées en couleurs sur papier écologique. Selon la pub du site du conseil régional, «il raconte la région vue par ceux qui la font vivre et grandir».

## ■ **TV Côte d'Opale**

La nouvelle chaîne TV Côte d'Opale devrait voir le jour sur le littoral au printemps 2011. Le CSA a en effet de donner son feu vert. Elle reposera sur un partenariat public-privé: Syndicat mixte de la Côte d'Opale, Communauté urbaine de Dunkerque, les agglos de Calais et Saint-Omer, le groupe Voix du Nord, Wéo, les télévisions locales de Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines et Calais, mais aussi le club de basket de Gravelines, et le club de handball de Dunkerque.

## ■ **Le Nord bascule au tout numérique**

Prévu initialement pour le 7 décembre 2010, le basculement, dans la région, de la télévision analogique vers la télévision numérique interviendra le 1<sup>er</sup> février 2011. Ce basculement a été reporté afin d'éviter la ruée sur les postes récepteurs à la veille des fêtes et pour se caler sur deux régions limitrophes du Nord-Pas-de-Calais: la Picardie et la Haute-Normandie.

Dans une région où seulement 8 % des foyers dépendent encore de l'analogique, 98 à 99 % des habitants, selon les départements, seront alors desservis par le numérique. Les autres devront avoir recours à d'autres modes de réception: l'ADSL, la parabole, le câble.

Le numérique devrait permettre une meilleure qualité d'image, l'accès gratuit à une vingtaine de chaînes, voire l'interactivité.

Si ce basculement ne devrait pas poser de problème majeur, le CSA et France Télé Numérique ont lancé, début novembre, une vaste campagne d'information afin de renseigner les téléspectateurs et aider financièrement les plus modestes.

## ■ **Charles Enderlin, prix de Gondcourt**

Du nom d'un village du sud de Lille, le prix de Gondcourt, créé en 2002, récompense, chaque année, le même jour que le prix Goncourt, un livre d'enquête journalistique. Le jury composé de journalistes et d'avocats l'a attribué en 2010 au correspondant permanent de France 2 à Jérusalem, Charles Enderlin, pour son ouvrage *Un Enfant est mort*.

## ■ **Hommage à Gustave Ansart**

Les hebdomadaires communistes *Liberté-hebdo* et *Liberté 62* viennent de sortir un supplément consacré à Gustave Ansart, directeur politique du quotidien *Liberté* de 1958 à 1982. Ce supplément fait appel à de nombreux témoignages d'hommes politiques, de syndicalistes, de journalistes. Il est disponible sur internet.

## ■ **Ça bouge...**

Gabriel d'Harcourt, directeur des ventes du groupe Voix du Nord est nommé directeur général adjoint du *Courrier picard* depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Jean-Sébastien Guillerez est nommé directeur de la publicité du quotidien *La Voix du Nord*.

**l'abeille** Revue éditée par la Société des Amis de Panckoucke 13, rue du Château 59100 Roubaix ■ ISSN: 1959-0245 ■ Directeur de la publication: Jean-Paul Visse ■ Ont participé à ce numéro: Marie-Christine Allart, Roland Allender, Heleen Boudens, Gilbert Dalmasso, Elen Declercq, Bernard Grelle, Gilles Guillon, Saartje Vanden Borre et Jean-Paul Visse. ■ Maquette: Triangle Bleu ■ Abonnements (3 numéros): 15 € ■ Vente sur demande à la Société des Amis de Panckoucke ■ Avertissement: les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ■ L'ensemble doit être adressé à l'adresse électronique suivante: [labeille5962@orange.fr](mailto:labeille5962@orange.fr) ■ Les photos qui accompagnent les textes doivent être libres de droit ■ Blog: [www.panckoucke.org](http://www.panckoucke.org)